

**CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES**

**Planification de l'immigration  
2012-2015 : mieux arrimer  
l'immigration au développement  
économique et social du Québec**

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation générale sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015.

MAI 2011

**RECHERCHE ET RÉDACTION**

Ralph Rouzier et Frédérick Nolet

**COMITÉ DE TRAVAIL DES MEMBRES**

Patricia Rimok et Danielle Lemire

**RÉVISION LINGUISTIQUE**

Vincent Ross

**SOUTIEN TECHNIQUE**

Georgette Philippe

Louise Yaniri

**CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES**

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04

Montréal (Québec)

H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-5634

Télécopieur : (514) 873-3469

Courrier électronique : [info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca](mailto:info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca)

Site Internet : [www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca](http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca)

ISBN : 978-2-550-61929-1 (version imprimée)

978-2-550-61930-7 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2011

## TABLE DES MATIÈRES

NOTES SUR LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES .....	iii
RÉSUMÉ .....	v
INTRODUCTION .....	1
I LES ORIENTATIONS DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 Première, 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> orientations .....	3
1.2. Deuxième, 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> orientations.....	11
II L'IMMIGRATION COMME SOURCE DE CROISSANCE.....	17
2.1 L'entrepreneuriat immigrant .....	17
2.2 Le cas des étudiants étrangers comme source de croissance économique.....	21
2.3 Saisir une opportunité : le cas des gens d'affaires de la catégorie économique .....	23
2.4. Le cas des travailleurs temporaires .....	27
2.5 Les réfugiés : n'ont-ils pas des compétences? .....	30
RECOMMANDATIONS .....	33
ANNEXE 1 – COMPARAISON DU SYSTÈME DE SÉLECTION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS DU CANADA (FÉDÉRAL) ET DU QUÉBEC (2009) .....	37
ANNEXE 2- LES GRAPHIQUES SUR LES BASSINS GÉOGRAPHIQUES .....	39
ANNEXE 3- LES MEMBRES DU CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES .....	41

## **NOTES SUR LE CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES**

Créé par une loi en 1984, le Conseil des relations interculturelles (Conseil) a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment quant au rapprochement interculturel et à l'ouverture au pluralisme.

La vision du Conseil est de contribuer à bâtir un Québec inclusif en facilitant la pleine participation à la vie collective de tous les individus ou groupes qui composent la diversité ethnoculturelle, dans le respect des valeurs communes.

Le Conseil est un organisme de consultation et de recherche composé de 15 membres nommés par le gouvernement, dont une présidente.

## RÉSUMÉ

Comme lors des dernières consultations, le Conseil des relations interculturelles (Conseil) insiste, dans ce mémoire, sur la nécessité de mieux intégrer les nouveaux arrivants. Il met cependant l'accent sur l'intégration économique. En effet, en répondant aux orientations soumises dans le document de consultation *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, le Conseil prône un meilleur arrimage entre les compétences des immigrants et les besoins en main-d'œuvre exprimés sur le marché du travail.

Bien que le poids démographique du Québec baisse au Canada, force est de constater que l'orientation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) de réduire le nombre d'immigrants à 50 000 est sage, dans la mesure où le Québec doit parvenir à intégrer non seulement les nouveaux arrivants, mais aussi les cohortes précédentes d'immigrants qui éprouvent encore des difficultés en la matière, lorsque ce n'est pas leurs descendants même lorsqu'ils sont nés au Québec. Cette situation doit être mieux comprise afin d'identifier les solutions devant permettre à tous de contribuer au développement du Québec dans son sens large, notamment en évaluant mieux l'impact des programmes et des mesures visant une intégration réussie. Toutefois, il faut agir rapidement pour comprendre cette situation, car en réduisant ses niveaux d'immigration, le poids démographique du Québec au Canada pourrait diminuer, plus encore si l'attraction vers les autres provinces augmente.

Le cas des travailleurs qualifiés démontre l'importance de l'enjeu de mieux les intégrer sur le marché du travail, notamment en raison des délais entourant le processus d'immigration. Un meilleur portrait des compétences des individus au moment de la sélection des candidats pourrait inciter les gouvernements à agir plus rapidement afin que ces travailleurs puissent s'établir au Québec dans des délais plus courts, ce qui augmenterait leurs chances de trouver du travail. Cela pourrait avoir un impact positif sur les taux de chômage élevés des personnes immigrantes qui pourraient même se voir offrir un emploi avant leur arrivée.

À cet égard, il faudrait aussi s'attarder à d'autres profils de personnes immigrantes, par exemple les étudiants étrangers terminant des études au Québec, les gens d'affaires, les travailleurs temporaires, notamment ceux qui sont spécialisés, et les personnes réfugiées. Il s'agit d'être en mesure de faire en sorte qu'une fois au Québec, ils y demeurent, et pour cela il serait nécessaire d'identifier leurs compétences afin que les entreprises québécoises puissent mieux connaître le profil de la main-d'œuvre disponible au Québec et que cette main-d'œuvre puisse aussi mieux percevoir les attentes du marché du travail. C'est bien ce que l'on peut entendre par mieux arrimer les besoins de chacun, afin d'éviter de faire croître une main-d'œuvre qui risque de se trouver sans travail.

Le Conseil répond donc aux sept orientations du document de consultation du MICC et soumet 11 recommandations.



## INTRODUCTION

Depuis 1986, le Conseil des relations interculturelles (Conseil) donne son avis sur les niveaux d'immigration. Il a produit sur le sujet onze documents. Il le fait en comprenant bien l'importance relative de cette opération de planification des niveaux, au regard des questions touchant l'intégration.

Lors de la dernière consultation, le Conseil insistait notamment sur l'importance de cette intégration des personnes immigrantes tant sur les plans social, économique, politique que culturel, et sur l'ouverture de la société face à l'immigration. Le Conseil maintient cette position, mais en insistant sur l'intégration économique qui passe par un meilleur arrimage des compétences des personnes immigrantes avec les besoins du marché du travail.

Le document de consultation présenté par la ministre est sans équivoque, dans la mesure où il annonce très clairement les orientations que le MICC semble vouloir adopter pour les prochaines années en matière de planification de l'immigration. Les enjeux sont bien connus étant donné les préoccupations du gouvernement du Québec, depuis ces dernières années, concernant l'économie, la démographie, la vitalité de la langue française et l'ouverture sur le monde.

Dans le cadre de cette consultation, la présidente du Conseil a rencontré quelques acteurs du terrain (Montréal International, la Financière Sun Life, l'Union des producteurs agricoles, Ubisoft et CGI). Les discussions ont porté sur les enjeux entourant l'arrimage des compétences des personnes immigrantes avec les besoins en main-d'œuvre, sur ceux liés aux travailleurs temporaires spécialisés ou non, et sur les enjeux concernant les travailleurs qualifiés, les étudiants étrangers et les personnes réfugiées qui ont aussi des compétences. Les discussions ont aussi permis d'aborder l'idée d'évaluer les compétences en parallèle à la grille de sélection du gouvernement du Québec, afin d'avoir une meilleure idée du profil professionnel des candidats à l'immigration.

Ces discussions ont permis au Conseil de constater que les perceptions entourant l'immigration varient en fonction des réalités de chaque organisation :

- celles dont les besoins en main-d'œuvre ne sont pas comblés suffisamment rapidement du côté des travailleurs temporaires, notamment en raison des délais de traitement des dossiers de la part des deux paliers gouvernementaux;
- celles dont les besoins en main-d'œuvre ne sont pas comblés suffisamment rapidement du côté des travailleurs temporaires, notamment parce que ce ne sont pas nécessairement les bonnes catégories de travailleurs spécialisés qui sont visées par les voies rapides (*fast-track*) de l'immigration;
- celles dont les besoins en main-d'œuvre ne sont pas comblés suffisamment rapidement du côté des travailleurs temporaires spécialisés, notamment parce que le gouvernement du Québec ne privilégie pas des bassins géographiques au même titre que d'autres (notamment en raison de la langue), alors que des travailleurs spécialisés sont pourtant disponibles;

- celles qui souhaiteraient que des travailleurs temporaires non spécialisés puissent s'établir de manière permanente au Québec afin de s'assurer qu'ils soient disponibles au bon moment;
- celles qui n'éprouvaient pas de problème à recruter une main-d'œuvre diversifiée en raison de leur localisation dans la région métropolitaine de Montréal, et pour qui l'immigration n'était pas une préoccupation.

Pour la majorité des acteurs rencontrés, les travailleurs qualifiés n'étaient également pas une préoccupation, étant donné la flexibilité qu'offrent les travailleurs temporaires.

Pour ce qui est des étudiants étrangers, des organisations considéraient que le *Programme de l'expérience québécoise* était une bonne initiative et il était important de chercher à retenir ceux qui avaient le potentiel de démarrer leur propre entreprise, comme le recommande le Conseil. Au même titre, elles trouvaient intéressant de mieux retenir les immigrants d'affaires. Quant aux personnes réfugiées, les organisations ne se sentaient pas concernées par cette catégorie de l'immigration, car elles considéraient que cela devait incomber à l'État. À cet égard, la présidente a rencontré un représentant d'une table de concertation qui est préoccupée, notamment, par le sort des personnes réfugiées. Il a fait état du souhait des gouvernements de réduire encore leur nombre au regard de la planification de l'immigration, en raison de la complexité entourant leur intégration, voire celle de leurs descendants.

La première partie de ce mémoire répond aux orientations soumises par la ministre dans le cadre de la consultation. On ne saurait trop insister, encore une fois, sur l'intégration socioéconomique des immigrants, peu importe la catégorie d'immigration, mais aussi sur l'importance d'évaluer les programmes et mesures qui leur sont destinés.

La deuxième partie, quant à elle, met l'accent sur l'intégration économique des autres catégories d'immigrants, notamment les étudiants étrangers, les immigrants d'affaires, les travailleurs temporaires et les personnes réfugiées qui ont aussi des compétences et un potentiel important de création de richesse qui mérite d'être mis en valeur.

Le Conseil termine son mémoire en revenant sur l'ensemble de ses recommandations.

## I LES ORIENTATIONS DE LA CONSULTATION

### 1.1 Première, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> orientations

#### *Le cas des travailleurs qualifiés*

Le document de consultation du MICC met l'accent sur les travailleurs qualifiés<sup>1</sup>, la plus importante des sous-catégories de l'immigration économique avec, en 2<sup>e</sup> position, les gens d'affaires<sup>2</sup>. Le Québec a le pouvoir de les sélectionner, contrairement aux autres provinces du Canada, sauf dans le cas des candidats des provinces qui peuvent contribuer « immédiatement » à l'économie.

Le Québec est en concurrence avec le reste du Canada, voire d'autres pays, qui sont aussi à la recherche de candidats de la catégorie économique, notamment pour résoudre des problèmes de rareté ou de pénurie de main-d'œuvre. Cependant, depuis les dernières années, le MICC obtient de bons résultats quantitatifs du côté de cette immigration. En effet, elle représente, de 2006 à 2010, plus de 65 % de l'ensemble de l'immigration<sup>3</sup> (1<sup>re</sup> orientation). À titre comparatif, de 2002 à 2006, elle représentait 60 % de l'immigration<sup>4</sup>. Ce sont les travailleurs qualifiés qui constituent la sous-catégorie la plus importante de la catégorie des immigrants économiques, comme en fait foi le tableau suivant. Il faut mentionner que les conjoints et personnes à charge qui accompagnent les requérants principaux sont également comptabilisés dans la même sous-catégorie.

**Tableau 1** Proportion des travailleurs qualifiés, Québec

	2006	2007	2008	2009	2010
% des travailleurs qualifiés / l'immigration économique totale	90,3	90,7	91,1	90,9	90,3
% des travailleurs qualifiés / immigration totale	52,5	56,3	59,2	63,4	62,7

Source : réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2006-2010*, Mars 2011

La situation pour l'ensemble du Canada, excluant le Québec, apparaît dans le tableau suivant. Comme dans le tableau 1, le pourcentage des travailleurs qualifiés est comparé à l'immigration économique totale, puis à l'immigration totale au Canada (sans le Québec).

**Tableau 2** Proportion des travailleurs qualifiés incluant les candidats de provinces et des territoires, Canada sans le Québec

	2006	2007	2008	2009	2010
% des travailleurs qualifiés incluant les candidats des provinces et des territoires / immigration économique totale	85,3	86,7	83,0	79,8	77,5
% des travailleurs qualifiés incluant les candidats des provinces et des territoires / immigration totale	42,0	42,9	45,6	43,6	50,1

Source : réalisé à partir de Citoyenneté et Immigration Canada, *Tableaux préliminaires – Résidents permanents et temporaires, 2010, Canada – Résidents permanents par catégorie, 2006-2010*

<sup>1</sup> Les programmes d'immigration au Québec sont : travailleurs qualifiés permanents, gens d'affaires, travailleurs temporaires, étudiants étrangers, parrains et parrainés, immigration humanitaire.

<sup>2</sup> Investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes.

<sup>3</sup> MICC, *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2006-2010*, Mars 2011, 48 p.

<sup>4</sup> MICC, *Tableaux sur l'immigration au Québec 2002-2006*, Mars 2007, 42 p.

Si le MICC obtient de bons résultats du point de vue de la quantité des travailleurs qualifiés, il faut admettre qu'une mauvaise intégration pourrait avoir un impact sur l'attraction des travailleurs qualifiés et des répercussions sur le maintien de la cible de 65 % de l'immigration. C'est pourquoi il doit redoubler d'effort, en collaboration avec ses partenaires, afin de favoriser la meilleure intégration socioéconomique possible de ces nouveaux arrivants.

### ***Une cible réaliste?***

En rapport avec l'orientation 1 présentée précédemment, il est légitime de s'interroger sur le réalisme d'atteindre une proportion de 50 % des travailleurs qualifiés dont la formation correspondrait aux besoins du marché du travail québécois (6<sup>e</sup> orientation). En effet, selon le Vérificateur général du Québec, entre 2006 et 2008, seulement 9 % des travailleurs qualifiés sélectionnés par le MICC « *présentaient un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec* », alors que 65 % des candidats n'avaient obtenu aucun point pour la formation<sup>5</sup>. En principe, ceux qui ont des formations privilégiées par le Québec, devraient répondre « *immédiatement* » aux besoins du marché du travail. Toutefois, comme le souligne Michèle Vatz-Laaroussi, « *un des problèmes est que le processus de sélection est loin d'être immédiat, si bien que la sélection et les besoins spécifiques locaux suivent difficilement le même rythme. Quand le soudeur dont on a besoin aujourd'hui arrivera, il n'y aura plus de place pour lui et on aura besoin d'un technicien agronome* »<sup>6</sup>.

Considérant que les délais entourant le processus d'immigration (de l'obtention du certificat de sélection du Québec [CSQ] au visa du gouvernement fédéral) sont longs (voir tableau suivant), le gouvernement doit réaliser que viser 50 % des travailleurs qualifiés avec la formation correspondant aux besoins immédiats du marché du travail québécois apparaît difficile à atteindre.

**Tableau 3** Délais de traitement des demandes de travailleurs qualifiés du Québec, des permis de travail temporaire (fédéral) et des demandes des candidats des provinces traités par les bureaux des visas hors du Canada

	Maroc (Rabat)	France (Paris)
	Nombre de mois	
Travailleurs qualifiés (Québec après l'obtention du CSQ)	23	11
Candidats des provinces	6	5
Travailleurs temporaires	2	1

**Source :** voir <http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>

Alors, ne faudrait-il pas trouver un moyen d'accélérer le traitement des travailleurs qualifiés comme pour les travailleurs temporaires (voire 2.4) en matière de rapidité du traitement des dossiers, d'autant plus lorsque les candidats à l'immigration permanente répondent « *immédiatement* » aux besoins du marché du travail? Cela semble possible

<sup>5</sup> *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*, Tome I, Chapitre 3, Sélection des immigrants travailleurs qualifiés Entité vérifiée : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mai 2010, p. 3.

<sup>6</sup> Michèle Vatz-Laaroussi, « Y a-t-il trop d'immigrants au Québec? Une fausse question », *La Tribune*, le 2 juin 2010.

lorsqu'on constate le délai du traitement des dossiers au niveau du gouvernement fédéral pour les candidats des provinces, qui sont aussi des travailleurs qualifiés venant s'établir de manière permanente au Canada, contrairement aux travailleurs temporaires.

Dans le reste du Canada, il est considéré que le *Programme des candidats des provinces* (PCP) s'adapte mieux aux fluctuations du marché du travail à court terme, étant donné que le traitement des demandes est plus rapide que dans le cadre du *Programme des travailleurs qualifiés* (PTQF). Il répondrait à une plus grande diversité de besoins sur le marché du travail. Le PTQF, quant à lui, permet de recruter « *des professionnels qualifiés pour combler les besoins à long terme et ceux de l'industrie du savoir* »<sup>7</sup>. Entre 2002 à 2008, le nombre de visas pour le PCP est passé de 1 500 à 20 000 et celui du PTQF de 116 000 à 67 000<sup>8</sup>.

Cela amène le Conseil à reprendre deux recommandations émises dans son dernier mémoire sur la planification de l'immigration<sup>9</sup>, bien qu'il les ait légèrement modifiées.

**Recommandation 1.** Diminuer les délais de traitement : le Ministère devrait mettre sur pied avec ses partenaires (p. ex., Montréal International, chambres de commerce, regroupements d'entreprises, syndicats, regroupements d'organismes, acteurs régionaux et locaux, le gouvernement fédéral, etc.) une voie rapide (*fast-track*) efficace et permanente, notamment pour l'arrivée de travailleurs qualifiés (permanents) et temporaires (spécialisés ou non).

Il s'agit donc de développer un processus visant, au départ, un certain pourcentage de travailleurs qualifiés et temporaires (5 % du total dans chaque cas ou environ 1 500 personnes dans chaque cas) afin d'accélérer leur établissement (permanent ou temporaire) au Québec. Ce processus développé par les partenaires serait donc testé et les résultats évalués, notamment quant à l'intégration en emploi.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec appuie des entreprises avec des partenaires pour le recrutement de travailleurs à l'étranger. Par exemple, des « *entreprises du Québec seront en France à la fin mai 2011 pour une mission de recrutement et participeront au forum de l'emploi Journées Québec. Ces entreprises sont appuyées par Emploi-Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Pôle emploi international, Québec International et la Ville [de Québec]* »<sup>10</sup>.

**Recommandation 2.** Assurer une meilleure identification ou adéquation des talents recherchés : le Ministère devrait signer avec des comités sectoriels de la main-d'œuvre qui obtiendraient une forme de certification et dont l'action serait

---

<sup>7</sup> Citoyenneté et immigration Canada, *Évaluation du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)*, Division de l'évaluation, Août 2010, p. 29.

<sup>8</sup> *Idem*.

<sup>9</sup> Conseil des relations interculturelles, Planification des niveaux d'immigration et intégration 2008-2010. Mémoire présenté à la Commission de la culture dans le cadre de la Consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010, Ralph Rouzier, Frédérick Nolet et Sophie Therrien (recherche et rédaction), 2010, p. 39.

<sup>10</sup> <http://www.1888mevoila.com/fr/employeurs/missions.html>.

évaluée, des ententes les autorisant à faire avec lui la sélection de travailleurs qualifiés, étant donné leur capacité à évaluer les compétences nécessaires au développement économique.

### *Des efforts concrets*

De 2009 à 2010, le MICC avait dépensé plus de 119 M\$ pour son volet des relations interculturelles (6,6 % de cette somme), celui de l'intégration (34 %) et celui de la francisation (59,4 %) à partir du budget destiné à son propre ministère. À cela s'ajoutent les transferts de plus de 170 M\$ du MICC au MELS, au MESS et au MSSS pour l'intégration et la francisation des immigrants, dont les efforts demanderaient sans doute à être mieux coordonnés. Le total atteint donc de 289 M\$ pour ces comptes de dépenses.<sup>11</sup> Notons que dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, le gouvernement québécois avait reçu pour la même année 234,2 M\$ pour l'intégration et la francisation, compris dans les dépenses précédentes.

À titre comparatif, l'Ontario avait dépensé 133,6 M\$ en 2009-2010 pour l'établissement et l'intégration des immigrants<sup>12</sup>. À cela s'ajoute une contribution supplémentaire du gouvernement fédéral de 359,6 M\$, dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration<sup>13</sup>, pour un total de 493,2 M\$.

Le gouvernement de l'Ontario aurait donc dépensé 1,7 fois plus que le Québec pour l'accueil et l'intégration des immigrants. À titre indicatif, en 2006, l'Ontario comptait près de 4 fois plus d'immigrants que le Québec. Toronto, à elle seule, en comptait 1,4 fois plus.<sup>14</sup>

Pour ce qui est du Québec, on peut se demander quels sont les résultats de ces efforts. Le rapport annuel 2009-2010 donne bien quelques chiffres sur le nombre de participants à certaines mesures ou programmes (p. ex. 1 000 personnes ont bénéficié du PRIIME), mais il indique aussi que le MICC a dû abandonner l'idée d'effectuer certaines enquêtes en raison de contraintes budgétaires. Il faut cependant reconnaître que des mesures ou programmes seront en principe évalués d'ici les prochaines années (voir plus bas), sinon certains résultats apparaîtront dans le rapport annuel 2010-2011, probablement encore une fois, uniquement en termes de nombre de personnes touchées par ces mesures et programmes.

Le problème qu'il faut résoudre est celui de l'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés, incluant les conjoints, si ces derniers sont dans les faits aussi qualifiés et *a fortiori* s'ils ne le sont pas. Bien entendu, cela s'applique également aux autres catégories d'immigrants.

---

<sup>11</sup> MICC, Rapport annuel de gestion 2009-2010, Direction de la performance, 2010, 106 p.

<sup>12</sup> <http://www.citizenship.gov.on.ca/english/publications/rbp2009-2010.shtml>.

<sup>13</sup> F. Leslie Seidle, *The Canada-Ontario Immigration Agreement: Assessment and Options for Renewal*, School of Public Policy and Governance, University of Toronto, 2010, 22 p.

<sup>14</sup> Selon les données de Statistiques Canada, *Profil des communautés de 2006*.

### *Un meilleur retour sur les investissements*

Selon le Vérificateur général du Québec, au moment de sa vérification, le MICC n'avait réalisé « aucune évaluation récente des programmes d'immigration, de l'intégration en emploi des immigrants et de la satisfaction de ces derniers au regard des services reçus »<sup>15</sup>. À cela s'ajoute l'absence de l'utilisation d'indicateurs socioéconomiques pour mieux mesurer la capacité de l'État québécois à accueillir et à intégrer en emploi les immigrants.

Le Conseil avait insisté sur ces dimensions dans son *Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité* publié en 2007. D'où une mise en garde sur le fait de hausser le nombre d'immigrants sans être en mesure d'évaluer la performance du programme des travailleurs qualifiés, ce qui risquerait « de fausser l'évaluation de la capacité du Québec à intégrer harmonieusement les nouveaux arrivants »<sup>16</sup>.

En réponse à la critique du Vérificateur général, le MICC précisait que :

*« Les résultats des évaluations de programme et des études sur les attentes et la satisfaction de la clientèle seront publiés au cours des prochaines années au fur et à mesure qu'ils seront disponibles. D'autres études de type évaluatif sont prévues à la programmation ministérielle de recherche<sup>17</sup> (par exemple, sur les indicateurs du marché du travail, sur les immigrants travailleurs qualifiés à l'aide sociale<sup>18</sup> et longitudinale sur l'insertion au marché du travail). Ainsi, les services et programmes pourront être revus en conséquence. L'ensemble de ces travaux devrait permettre d'améliorer la mise en oeuvre et le suivi de la planification de l'immigration. »<sup>19</sup>*

Un rapport de l'Institut Fraser<sup>20</sup> considère que les nouveaux immigrants au Canada entraînent des pertes fiscales variant entre 16 G\$ et 24 G\$ annuellement, bien que les auteurs reconnaissent que l'immigration constitue un apport qu'ils limitent à la cuisine étrangère et aux festivals. Pour eux, les immigrants occupent des emplois que les « Canadiens » ne veulent pas occuper. Si ces derniers le faisaient, les salaires seraient plus élevés d'où les revenus en taxes le seraient aussi. Les immigrants contribuent donc à appauvrir le Canada. Or, il ne prend pas en compte d'autres facteurs expliquant la sous-

---

<sup>15</sup> Rapport du Vérificateur général du Québec *Op. cit.*, Mai 2010, p. 58.

<sup>16</sup> *Idem*, p. 43.

<sup>17</sup> Certaines enquêtes ont été annulées à cause des contraintes budgétaires, par exemple, l'enquête prévue pour mesurer le niveau de connaissance et de compréhension des valeurs communes de la société québécoise ou celle prévue pour mesurer le degré de connaissance de l'apport de l'immigration (MICC, *Rapport annuel de gestion 2009-2010*).

<sup>18</sup> Cette étude a été publiée en 2010 et avait pour titre : *Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : échec ou transition dans le processus d'intégration?*

<sup>19</sup> Rapport du Vérificateur général du Québec, *Op. cit.*, Mai 2010, p. 49.

<sup>20</sup> Herbert Grubel and Patrick Grady *Immigration and the Canadian Welfare State*, Fraser Institute, May 2011, 52 p.

utilisation des compétences des immigrants, soit la fermeture des organisations à embaucher des immigrants, voire la discrimination à leur égard<sup>21</sup>.

Sans doute, la sélection des « meilleurs candidats » et l'évaluation des programmes et mesures leur étant destinés peuvent être mises en cause. Mais il n'y a pas que cela. En effet, trop souvent on occulte de mettre « *l'accent sur l'importance pour le Québec, ses entreprises et ses institutions, de travailler son ouverture. En effet si les immigrants actuels ne trouvent pas d'emploi, ce n'est pas parce qu'on n'a pas besoin de leurs compétences, c'est aussi et surtout parce qu'on ne veut pas les reconnaître et parce qu'on se prive d'en profiter* »<sup>22</sup>. À cet égard, les résultats d'une enquête réalisée par le Conseil auprès de 350 entreprises démontrent que près du quart d'entre elles avaient une perception plutôt négative des effets de la diversité ethnoculturelle dans les organisations<sup>23</sup>. De plus, selon un sondage réalisé en 2009<sup>24</sup>, le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée sont les principaux enjeux identifiés par des dirigeants d'entreprises (88 % et 87 % d'entre eux). L'embauche du personnel provenant de « *différents milieux culturels* » est un enjeu identifié par 31 % d'entre eux. Le lien entre le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre et sa diversité est donc plutôt faible. D'où l'importance de travailler avec tous les acteurs (État, société civile, entreprises privées) afin de mieux connaître les processus migratoires et les ressources du milieu.

C'est pourquoi, lors de la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2008-2010, le Conseil avait recommandé à la ministre « *de s'en tenir à une légère ou moyenne augmentation des niveaux d'immigration* », entre autres, à cause « *de la situation mal connue concernant l'intégration des nouveaux arrivants et de leurs descendants* »<sup>25</sup>. Le Conseil ne peut donc qu'accueillir favorablement l'orientation de la ministre de ramener le nombre d'immigrants à 50 000 par année (7<sup>e</sup> orientation), le temps que cette situation soit justement mieux comprise<sup>26</sup>, cependant en agissant rapidement afin de ne pas voir le poids démographique du Québec réduire encore plus par rapport au reste du Canada.

Il est primordial que le MICC se donne rapidement les moyens d'évaluer le retour sur ses investissements pour mieux arrimer l'immigration au développement économique et social du Québec.

**Recommandation 3.** Pour ce qui est de l'évaluation de ses programmes et mesures, bien que le MICC ait pris note des recommandations du Vérificateur

---

<sup>21</sup> Jeffrey G. Reitz, "Taxi Driver Syndrome Behind-the-scenes immigration changes are creating new problems on top of old ones", *Literary Review of Canada*, March 2011.

<sup>22</sup> Michèle Vatz Laaroussi, *Op. cit.*, 2 juin 2010.

<sup>23</sup> Conseil des relations interculturelles, EDIT : rapport du sondage EDIT-entreprises diversifiées et talentueuses mené auprès des entreprises québécoises de juin 2007 à novembre 2008, Évelyne Bishisha Bashala, France Maher et Frédérick Nolet (recherche et rédaction), 2009, 39 p.

<sup>24</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec et Banque Nationale : <http://www.fccq.ca/pdf/presse/communiqués/2009/FaitsSaillSondage.pdf>.

<sup>25</sup> Conseil des relations interculturelles, *Op. cit.*, 2007, p. 39.

<sup>26</sup> En 2010, en raison de l'Accord Canada-Québec lui permettant de ne pas diminuer son poids démographique au Canada (qui est dans les faits à la baisse), le Québec aurait pu accueillir 79 138 immigrants.

général du Québec, il doit impérativement mettre en place des processus d'évaluation de ces programmes et mesures, du niveau de satisfaction des clientèles, des résultats d'intégration, notamment l'accessibilité au marché du travail. Il doit chercher à faire la distinction entre les résultats de ceux qui ont participé aux programmes et mesures, de ceux qui n'y ont pas participé et qui ont le même statut, le tout en collaboration avec ses partenaires, notamment en utilisant des questionnaires en ligne.

Il faudrait donc suivre, dès le départ, des nouveaux arrivants qui utilisent ou non divers services, et les suivre de manière longitudinale durant une période de 3 ou 5 ans, toujours avec des questionnaires en ligne.

Les coûts seraient minimes étant donné que l'achat d'un outil pour administrer un questionnaire en ligne est peu coûteux et le traitement des données peut se faire de manière automatisée.

En parallèle, le MICC devrait poursuivre, maintenir ou augmenter les actions entamées auprès des entreprises en gestion de la diversité en misant sur ses partenaires.

### *Miser sur les compétences*

Comme nous avons vu qu'une partie importante des travailleurs qualifiés est aussi constituée de personnes qui les accompagnent, mais dont le profil ne répond pas nécessairement aux qualifications privilégiées par le gouvernement du Québec au regard de sa grille de sélection, sinon y répond trop tard, il serait tout de même important de réaliser que ces personnes ont sans doute des acquis et des compétences qui pourraient et devraient être mis à contribution au développement économique, social et culturel du Québec, tout comme les requérants principaux dont la sélection aurait fait défaut ou dont la venue au Québec aurait pris trop de temps.

Il serait d'abord important d'avoir un portrait plus précis des travailleurs qualifiés et de celui des personnes les accompagnant, notamment ceux pouvant faire partie de la population active.

**Recommandation 4.** Que le MICC et ses partenaires (MELS, MESS MSSS, organismes communautaires, etc.) produisent un portrait plus précis de l'ensemble des personnes faisant partie de la catégorie des travailleurs qualifiés, soit le profil des requérants principaux et des personnes les accompagnant, afin, d'une part, de déterminer la proportion de ceux qui s'intègrent ou non sur le marché du travail.

D'autre part et à cette fin, qu'ils développent une méthode pour cueillir ces données de manière standardisée et en continu dans les ministères concernés. Il faudrait éventuellement faire de même avec les autres catégories telles les personnes venant s'établir au Québec sous le statut du regroupement familial ou sous celui de réfugié.

### *Une meilleure connaissance des compétences*

Pour miser sur les compétences des travailleurs qualifiés, il faudrait être en mesure de les évaluer afin de les arrimer aux besoins du marché du travail québécois, notamment à travers une grille de compétences qui compléterait la grille de sélection<sup>27</sup>, même si elle était partiellement administrée en ligne. Par la suite, si nécessaire, un bilan de compétences pourrait être administré aux nouveaux arrivants, une fois au Québec<sup>28</sup>. Il serait également pertinent de mettre en place différents moyens ou différents outils en collaboration avec l'ensemble des partenaires afin de connaître, d'identifier et de mesurer les compétences des travailleurs à l'étranger, avant leur arrivée.

À titre d'exemple, l'Association des collèges communautaires du Canada et le Consortium national de formation en santé ont signé, le 16 mai dernier, « *un protocole d'entente pour étudier la possibilité de mettre en place de nouveaux services de pré-migration pour les professionnels de la santé francophones qui immigreront [au Canada]* ». Des programmes de transition ou d'appoint avant leur arrivée leur seront offerts, l'idée étant de mieux arrimer leurs compétences avec les besoins du marché du travail, ce qui signifie que ces dernières seront évaluées.<sup>29</sup>

Précisément sur la question des compétences, au Canada et au Québec, les conditions d'admissibilité à l'immigration, excluant d'autres critères (voir annexe 1), sont les suivantes :

**Tableau 4** Critère de sélection de l'immigration au regard des compétences<sup>30</sup>

	Canada	Québec
Conditions d'admissibilité	- Au moins une année d'expérience de travail rémunéré à temps plein, ou l'équivalent à temps partiel, dans une profession du genre de compétence 0 ou du niveau de compétence A ou B, selon la Classification nationale des professions (CNP).	- Détenir au moins un diplôme correspondant à celui des études secondaires générales ou professionnelles du Québec. - Expérience de travail dans une profession d'un niveau de compétence supérieur au niveau D, selon la CNP, dans les cinq années précédant la date de la demande.

Le niveau de compétence est généralement défini selon la durée et la nature des études requises pour l'emploi. Quatre niveaux de compétence sont établis dans la Classification nationale des professions (CNP)<sup>31</sup> :

- A : demande habituellement un diplôme universitaire;
- B : demande habituellement des études collégiales ou un apprentissage;

<sup>27</sup> Pour comparaison des grilles de sélection fédérale et québécoise, voir annexe 1.

<sup>28</sup> En 2007, le Conseil a contribué à un projet pilote sur des bilans de compétences, dont l'objectif était d'élaborer un outil afin de contribuer à la reconnaissance des acquis et à l'accélération de l'intégration socioéconomique des immigrants. Il s'agissait d'une recherche-action dont les résultats ont été concluants quant à l'impact de l'outil sur l'intégration de 10 femmes.

<sup>29</sup> Justine Mercier, « Une voie rapide pour les professionnels de la santé étrangers », *Le Droit*, 17 mai 2011, p. 9.

<sup>30</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, *Évaluation du programme des travailleurs qualifiés (fédéral)*, Division de l'évaluation, Août 2010.

<sup>31</sup> <http://www.hrsdc.gc.ca/fra/travail/publications/egalite/rseme/2006/page15.shtml>.

- C : demande habituellement des études secondaires ou une formation spécifique liée à l'emploi;
- D : aucune exigence scolaire, mais une formation en emploi est habituellement offerte
- O : professions de gestion.

**Recommandation 5.** Que le MICC et ses partenaires développent des outils<sup>32</sup> afin de compléter la grille de sélection pour les travailleurs qualifiés et, le cas échéant, pour leur conjoint. Il s'agit de mieux préciser les compétences pour les arrimer aux besoins des employeurs à partir, notamment, des descriptions détaillées des métiers et professions réalisées par Emploi-Québec (Information sur le marché du travail) et de celles entourant la Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre<sup>33</sup>.

À cet égard, par exemple, le MICC et ses partenaires pourraient développer une méthode afin d'administrer des bilans de compétences adaptés aux immigrants, afin que ces compétences soient reconnues de manière officielle<sup>34</sup>.

Les divers outils devraient servir aux autres catégories d'immigration, par exemple, les réfugiés et les personnes du regroupement familial.

## 1.2. Deuxième, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> orientations.

### *La connaissance du français*

La proportion des personnes connaissant uniquement le français et celles disant le connaître en plus de l'anglais (voire une 3<sup>e</sup> langue) a augmenté d'un peu plus de 7 points entre 2006 et 2010, comparativement à la période 2002-2006, comme en fait foi le tableau suivant. Le Québec afficherait donc là aussi de bons résultats au plan quantitatif en ce qui concerne la connaissance du français (2<sup>e</sup> orientation).

**Tableau 5** Connaissance du français ou de l'anglais, 2002-2006 / 2006-2010, Québec

	2002-2006	2006-2010
Français seulement (%)	23,1	24,3
Français et anglais (%)	31,1	37,4
Connaissant le français (%)	54,3 <sup>35</sup>	61,7

**Source :** réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l'immigration au Québec 2002-2006*, Mars 2007, p. 10, et *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2006-2010*, Mars 2011, p. 14.

On peut bien sûr se demander ce que les personnes entendent par connaître le français. À cet égard, dans le document de consultation sur la planification de l'immigration, le MICC indique que 21 % des travailleurs qualifiés admis entre 2005 et 2009 et qui avaient

<sup>32</sup> Ces outils pourraient aussi être utiles pour la recherche d'un emploi au Québec, par exemple combiné avec *Placement en ligne*, dans le cas des candidats à l'immigration ayant obtenu leur CSQ, afin de mieux faire connaître leurs compétences à des employeurs potentiels.

<sup>33</sup> Voir : [http://emploi quebec.net/guide\\_qualif/normes-professionnelles/liste.asp](http://emploi quebec.net/guide_qualif/normes-professionnelles/liste.asp).

<sup>34</sup> Voir : [http://emploi quebec.net/guide\\_qualif/normes-professionnelles/liste.asp](http://emploi quebec.net/guide_qualif/normes-professionnelles/liste.asp).

<sup>35</sup> Dépasse le total en raison des nombres arrondis.

déclaré connaître le français s'étaient inscrits à des cours de francisation, en constante augmentation depuis les années 1990.

Or il aurait été intéressant de savoir, d'une part, s'il s'agissait des requérants principaux ou de leur conjoint, de femmes ou d'hommes, dans la mesure où les femmes déclarent connaître le français dans une proportion un peu plus faible que les hommes (respectivement 68,3 % et 70,8 % de 2006 à 2010)<sup>36</sup>. Cela devrait être évidemment intégré dans le portrait dont nous avons fait état à la 2<sup>e</sup> recommandation. D'autre part, ces travailleurs qualifiés étaient-ils en emploi ou à la recherche d'un emploi et, dans ce dernier cas, depuis quand? Sans ces données, il est difficile de faire des recommandations sur la francisation des travailleurs qualifiés (3<sup>e</sup> orientation), si ce n'était que déployer plus d'efforts dans l'offre de francisation dans les entreprises étant donné qu'en 2009-2010, « 588 personnes ont été jointes par des cours du Ministère dans une trentaine d'entreprises »<sup>37</sup>. Il serait nécessaire d'adapter de manière générale l'offre de francisation aux réalités entourant le travail, sans remettre en question les programmes actuelles. Une fois le français maîtrisé, les immigrants devraient aussi se voir offrir des notions d'anglais car on le sait, c'est une réalité incontournable dans plusieurs milieux de travail. Le MICC pourrait développer des outils avec des partenaires du milieu, par exemple le Quebec Community Groups Network qui cherche à établir des liens entre les communautés d'expression anglaise au Québec et la communauté francophone dans un souci de cohésion sociale<sup>38</sup>.

### ***Les bassins géographiques***

De 2002 à 2006, l'Asie constituait le continent d'origine de la majorité des immigrants venus s'établir au Québec. Cependant, l'Afrique du Nord représentait la région d'où le plus grand nombre d'immigrants provenaient. De 2006 à 2010, l'Afrique devient le continent principal de l'immigration et l'Afrique du Nord représentait toujours la région d'où le plus grand nombre d'immigrants provenaient. C'est plus précisément à partir de 2008 que le continent africain atteint 30 % de l'immigration, avec un pourcentage d'un peu moins de 37 points en 2010, d'où l'orientation de rééquilibrer les bassins géographiques (orientation 5). Pour plus de détails, voir les graphiques à l'annexe 1.

On le sait, depuis 2004, suite à l'adoption du *Projet de loi n°53 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec* adopté à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale, non sans d'importants amendements, la *Loi sur l'immigration au Québec* fait en sorte que la ministre :

*« peut, avec l'approbation du gouvernement, suspendre la réception des demandes de certificats de sélection pour la période [qu'elle] fixe [si elle] est d'avis, notamment, que le nombre de demandes pour l'ensemble des pays ou pour un bassin géographique ou pour une catégorie de ressortissants étrangers ou à l'intérieur d'une catégorie sera, de façon importante, supérieur à l'estimation prévue au plan annuel d'immigration, que le nombre de demandes provenant d'un*

<sup>36</sup> MICC, *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2006-2010*, p. 15.

<sup>37</sup> MICC, *Rapport annuel de gestion 2009-2010*, Direction de la performance, 2010, p. 39.

<sup>38</sup> Voir : <http://www.qcgn.ca>.

*bassin géographique ne permet pas le traitement équitable des demandes provenant des autres bassins ou que le nombre de demandes dans une catégorie ou à l'intérieur d'une catégorie sera au détriment des autres demandes compte tenu de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec » (art. 3.5).*

Si la ministre devait diminuer la proportion de l'immigration en provenance du continent africain, probablement de l'Afrique du Nord, elle devrait le faire essentiellement au bénéfice de l'Europe pour que ce continent puisse rejoindre l'Asie et l'Amérique dans l'hypothèse où elle limiterait à 30 % l'immigration du continent africain et non, par exemple, à 25 %<sup>39</sup>, ce que la loi lui permettrait de faire.

Si la ministre réduisait l'immigration du continent africain qui globalement affiche le taux de rétention le plus élevé, on peut se demander où le Québec puisera son immigration francophone. En Europe occidentale, plus spécifiquement en France?

Selon le MICC, en 2006, « *La quasi-totalité (96,3 %) des membres de la communauté maghrébine connaissent le français; la moitié (49,7 %) des personnes connaissent à la fois le français et l'anglais, tandis que 46,6 % connaissent uniquement le français.* »<sup>40</sup>

Contrairement aux personnes s'identifiant aux communautés belge et suisse qui ont bien entendu une connaissance du français tout à fait comparable, l'immigration est récente : 70 % des personnes s'identifiant à la communauté maghrébine est née à l'étranger contre 25 % et 30 % pour ceux s'identifiant aux communautés belge et suisse. Ces deux pays ne faisaient aucunement partie des 15 premiers pays d'immigration. Pour ce qui est des personnes s'identifiant à la communauté française, les données concernent uniquement les personnes nées à l'étranger<sup>41</sup>.

En 2010, l'immigration en provenance de la France, de la Belgique et de la Suisse, représentait 44,5 % de l'immigration européenne, dont 40,4 % uniquement pour la France. Pour ce qui est de l'immigration en provenance de l'Algérie et du Maroc, elle représentait 53,8 % de l'immigration africaine (respectivement 27,2 % et 26,6 %).

**Tableau 6** Les 3 premiers pays d'immigration source d'une immigration francophone parmi les 15 premiers pays (Québec, 2006-2010 et 2010)

Pays	2006-2010	2010	Maroc + Algérie en 2010
Algérie	21 194 personnes (8,9 %)	4 442 (8,2 %)	18,7 % de l'immigration totale
Maroc	20 743 personnes (8,7 %)	5 654 (10,5%)	
France	18 220 personnes (7,6 %)	3 835 (7,1 %)	

**Source :** réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2006-2010*, 48 p.

Si le MICC veut maintenir son immigration qui a les meilleures chances de connaître le français, il est devant un problème. En effet, s'il doit être équitable comme le lui dicte la

<sup>39</sup> De 2006 à 2010, l'Océanie représentait 0,1 % de l'immigration totale admise au Québec.

<sup>40</sup> MICC, *Portrait statistique de la population d'origine ethnique maghrébine recensée au Québec en 2006*, 2010, p. 3.

<sup>41</sup> Portraits statistiques pour chacune des communautés belge, française et suisse (voir : <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/diversite-ethnoculturelle/stats-groupes-ethno/recensement-2006.html>).

loi, il devra réduire l'immigration de 6,8 % du continent africain pour recruter plus d'effectifs en Europe, étant donné que c'est ce continent qui compte le moins d'immigrants admis annuellement. On peut se demander d'ailleurs s'il est problématique de recruter des immigrants de ce continent, étant donné que l'Europe en 2010 représentait 16,6 % de l'immigration.

S'il est facile de réduire voire suspendre des demandes d'immigration pour un bassin géographique donné (continent ou région), il est plus difficile de l'augmenter pour un autre lorsque cette variable est croisée avec la langue française, à moins de miser plus grandement sur la francisation des immigrants tout en évaluant l'impact d'une telle mesure sur l'intégration en emploi. L'objectif de la ministre sera peut-être atteint en 2015, mais il faudra de plus réduire l'immigration de 3 985 personnes pour atteindre les 50 000 immigrants. Le tableau suivant rend compte de ce que pourraient produire ces objectifs, en retenant l'hypothèse d'une diminution du poids de l'Afrique (à 29 %) et une augmentation de celui de l'Europe.

**Tableau 7** Scénario de rééquilibrage des bassins géographiques<sup>42</sup>

	2010		2011 <sup>43</sup>		2012		2013		2014		2015	
Afrique	19 889	36,8 %	17 795	33,1 %	16 337	31,0 %	14 993	29,0 %	14 703	29,0 %	14 500	29,0 %
Amérique	11 371	21,1 %	12 025	22,4 %	12 332	23,4 %	12 098	23,4 %	11 965	23,6 %	11 800	23,6 %
Asie	13 701	25,4 %	13 045	24,3	12 806	24,3 %	12 563	24,3 %	11 965	23,6 %	11 800	23,6 %
Europe	8 972	16,6 %	10 850	20,2	11 225	21,3 %	12 046	23,3 %	12 067	23,8 %	11 900	23,8 %
Total	53 985 <sup>44</sup>	99,9 %	53 715	100 %	52 700	100 %	51 700	100 %	50 700	100 %	50 000	100 %

Quant au tableau suivant, il permet de constater l'impact de ce rééquilibrage en nombre et en pourcentage.

**Tableau 8** Variation 2010-2015 au regard du scénario de rééquilibrage des bassins géographiques

	+ ou (-)	Variation en %	Variation du poids en %
Afrique	(5 389) personnes	(27,1 %)	(7,8 %)
Amérique	429 personnes	3,7 %	2,5 %
Asie	(1 901) personnes	(13,9 %)	(1,8 %)
Europe	2 928 personnes	32,6 %	7,2 %
Total	(3 985) personnes <sup>45</sup>	(7,3 %)	0 %

Ajoutons à cela le maintien de la part de personnes de moins de 35 ans entre 65 % et 75 % des admissions (orientation 4), et l'on voit que les choses se complexifient. Le tableau suivant soulève une problématique supplémentaire au regard maintenant de trois variables : le croisement du bassin géographique, de la langue française et de l'âge. Une quatrième variable pourrait aussi être prise en compte, soit les domaines de formation et les compétences des individus au regard des bassins géographiques, mais cela exigerait de consulter des bases de données auxquelles le Conseil n'a pas accès.

<sup>42</sup> Il était déjà prévu en 2011 de réduire de 10,5 % la proportion des immigrants en provenance de l'Afrique par rapport à 2010.

<sup>43</sup> Selon les moyennes de la planification (minimum et maximum).

<sup>44</sup> Cinquante deux personnes étaient originaires de l'Océanie, ce qui explique que le total est supérieur à la somme des continents.

<sup>45</sup> *Idem.*

**Tableau 9** Âge moyen de la population selon divers pays (2005)<sup>46</sup>

	Algérie	Maroc	Tunisie	<b>Moyenne</b>	Belgique	France	Suisse	<b>Moyenne</b>
Âge moyen (en années)	24,36	23,61	27,29	<b>25,0</b>	40,55	38,85	39,70	<b>39,7</b>

**Recommandation 6.** Si la ministre décide d’aller de l’avant avec les pouvoirs que lui confère la loi afin de réduire ou de suspendre l’immigration en provenance de l’Afrique, il serait important d’en évaluer annuellement les impacts (sur le nombre de personnes admises selon les catégories d’immigration et les lieux d’origine, sur le taux de connaissance du français et sur l’intégration en emploi afin de voir s’il y a de l’amélioration ou non, etc.).

Pour ce qui est de la réduction du nombre de personnes afin d’atteindre 50 000 immigrants selon le scénario précédent, le MICC devrait aussi en évaluer annuellement les impacts, en fonction des variables énumérés précédemment sans en exclure d’autres.

---

<sup>46</sup> <http://www.cosmovisions.com/TableAgeMoyen.htm>.



## II L'IMMIGRATION COMME SOURCE DE CROISSANCE

### 2.1 L'entrepreneuriat immigrant

#### *Les entreprises à potentiel de forte croissance*

Dans un contexte d'incertitude économique, plusieurs pays industrialisés instaurent des mesures protectionnistes pour limiter les migrations internationales. Aux États-Unis, des législations ont été implantées dans certains États afin de décourager les entreprises d'embaucher une main-d'œuvre immigrante, dans le but de soutenir l'emploi chez les natifs. En Espagne et au Japon des incitatifs financiers ont été offerts pour permettre aux travailleurs immigrants de retourner dans leurs pays d'origine.<sup>47</sup>

À l'inverse, d'autres pays ont fait le choix de soutenir, à l'aide de différentes mesures publiques, certaines catégories d'immigrants, principalement les entrepreneurs qui ont fondé des entreprises à forte croissance (*high-growth firms*).

Dans la plupart des pays de l'OCDE les immigrants affichent des taux plus élevés d'entrepreneuriat que les personnes natives. Le Canada n'échappe pas à cette tendance avec 17,5 % des personnes immigrantes comparativement à 14,5 % des personnes natives<sup>48</sup> (tableau 9). En 2008, 17,7 % de la population immigrante au Québec était composée de travailleurs autonomes et ce pourcentage augmentait à 20,6 % chez les immigrants arrivés depuis plus de 10 ans<sup>49</sup>.

Généralement les entreprises à potentiel de forte croissance sont des organisations qui débutent sous la forme d'une petite entreprise et qui croissent rapidement pour devenir une grande entreprise prospère. Ces entreprises occupent actuellement une place importante dans la création des nouveaux emplois dans plusieurs pays de l'OCDE. Au Canada, en 2006, ces entreprises représentaient 3,5 % des entreprises de 10 employés et plus<sup>50</sup> (tableau 10).

Ces entreprises à potentiel de forte croissance comptent actuellement pour la plus grande partie de la croissance de l'emploi dans plusieurs pays de l'OCDE. Aux États-Unis, entre les années 1995 et 2005, 25,3 % des entreprises en technologie et en génie avaient au moins un fondateur d'origine immigrante<sup>51</sup> souvent hautement qualifié. À Silicon Valley, centre d'innovation technologique, plus de la moitié de ces entreprises ont un fondateur d'origine immigrante<sup>52</sup>.

---

<sup>47</sup> OECD, "Entrepreneurship and Migrants", Report by the OECD Working Party on SMEs and Entrepreneurship, 2010, p. 4.

<sup>48</sup> Source : Statistiques Canada, Enquête sur la population active, compilation spéciale MICC.

<sup>49</sup> *Idem*.

<sup>50</sup> OCDE, *Op. cit.*, 2010, p. 5.

<sup>51</sup> *Idem*, p. 6.

<sup>52</sup> *Ibid*.

**Tableau 10** Pourcentage des travailleurs autonomes<sup>53</sup>

Pays	Natifs	Immigrants
Pologne	11,2%	29,2%
République Slovaque	12,6%	26,4%
République Tchèque	15,3%	19,6%
Australie	16,3%	18,8%
Turquie	21,5%	18,2%
Québec (2008) <sup>54</sup>	12,3%	17,7%
Canada	14,5%	17,5%
Italie	23,6%	17,5%
Hongrie	10,8%	16,4%
Belgique	12,1%	15,5%
Finlande	9,6%	14,1%
Royaume-Uni	11,9%	13,4%
Portugal	15,6%	12,1%
Espagne	16,0%	11,7%
Pays-Bas	11,0%	11,0%
France	8,1%	10,8%
Grèce	26,4%	10,6%
États-Unis	9,9%	10,2%
Suède	8,5%	10,0%
Danemark	7,0%	9,6%
Allemagne	10,0%	9,5%
Irlande	16,8%	9,3%
Suisse	12,4%	9,1%
Autriche	9,3%	8,4%
Norvège	5,8%	6,9%
Luxembourg	5,4%	6,5%

Ces entreprises ont aussi des caractéristiques particulières. Elles affichent, entre autres, une prévalence d'activités de recherche et développement plus importantes que les autres entreprises et soutiennent par conséquent l'innovation. Les innovations sont généralement développées à l'université et par la suite commercialisées en modèle d'affaires. L'OCDE définit une innovation comme une habileté à développer des nouvelles méthodes de production, des nouveaux produits ou de nouveaux services. Les avancées générées par une innovation engendrent la création de nouvelles entreprises qui tirent profit des nouvelles technologies et créent de la richesse.<sup>55</sup>

Les entrepreneurs d'origine immigrante prennent aussi avantage de leurs connaissances pratiques des marchés internationaux. Ils maximisent leurs réseaux sociaux et leur compréhension des marchés pour effectuer de l'exportation. En Suède, 22 % des entreprises dirigées par un entrepreneur d'origine immigrante offraient leurs services ou

<sup>53</sup> La notion de travailleurs autonomes rend compte de situations individuelles différentes, mais est utilisée par l'OCDE dans le sens de la création d'une entreprise.

<sup>54</sup> [http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigrants\\_MT\\_Volet2.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigrants_MT_Volet2.pdf).

<sup>55</sup> OCDE. *Op. cit.*, 2010, p. 14.

leurs biens, au moins partiellement, dans le marché international, comparativement à 15% des entrepreneurs natifs<sup>56</sup>.

**Tableau 11** Proportion des entreprises à forte croissance

Pays	Entreprises à forte croissance
Italie	8,1%
États-Unis	5,5%
Espagne	4,3%
Luxembourg	4,0%
Suède	4,0%
Nouvelle-Zélande	3,9%
Pays-Bas (2006)	3,6%
Canada (2006)	3,5%
Norvège	3,0%
Danemark (2006)	2,9%
Finlande (2006)	2,9%

Les entrepreneurs d'origine immigrante sont aussi scolarisés dans des secteurs à forte perspective de croissance. Aux États-Unis, 95 % des fondateurs d'origine immigrante d'entreprises à forte croissance dans le domaine des sciences et de la technologie qui ont survécu plus de cinq ans avaient au minimum un diplôme universitaire<sup>57</sup>. Plus d'éducation augmente la taille du réseau de l'entrepreneur, son habileté à garantir des capitaux, à franchir les obstacles réglementaires et à maîtriser la langue commune. En 2008, une étude identifiait le Canada comme l'un des pays de l'OCDE comptant le plus d'immigrants avec une scolarité universitaire et ainsi la plus forte probabilité que des entrepreneurs immigrants créent des entreprises à succès<sup>58</sup>.

Au niveau de l'innovation, l'habileté à développer de nouvelles méthodes de production ou des produits et des services favorise la création de nouvelles entreprises qui souhaitent capitaliser sur les nouvelles technologies. La relation entre les entrepreneurs immigrants et l'innovation est une question qui a plusieurs implications au niveau de la création d'emplois et d'entreprises.

À ce titre, le tableau suivant présente les pourcentages en 2000 des immigrants parmi les scientifiques et les ingénieurs dans les principaux pays de l'OCDE. Les pourcentages les plus élevés sont observés en Australie (41,5 %) et au Canada (35,3 %)<sup>59</sup>.

Au Canada, l'*Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises* de Statistique Canada, indiquait que 67 % des entreprises sont créées par des fondateurs de langue anglaise, 18 % de langue française et 15 % de langue maternelle autre que le français et l'anglais. Lorsque l'on regarde le pourcentage des entreprises qui ont dépensé plus de 20 % de leurs revenus sur les activités de recherche et développement, 60 %

<sup>56</sup> OCDE. *Op. cit.*, 2010, p. 14.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> D. Hiebert, "Big potential, small reward ? Business Class immigration to Canada" in Migrações, Oliveira, Catarina Reis and Rath, Jan eds., Journal of the Portuguese Immigration Observatory, n° 3, October 2008.

<sup>59</sup> OCDE. *Op. cit.*, 2010, p. 15.

étaient de langue anglaise, 19 % de langue française et 21 % de langue autre que le français et l'anglais<sup>60</sup>. Ces pourcentages suggèrent que les personnes dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais au Canada ont une probabilité plus élevée d'avoir une petite entreprise qui réserve une plus grande partie de ces ressources aux activités de recherche et développement.

**Tableau 12** Pourcentage d'immigrants parmi les ingénieurs et les scientifiques

Pays de résidence	%
Australie	41,5%
Canada	36,3%
Nouvelle Zélande	24,9%
États-Unis	21,1%
Irlande	19,1%
Suède	17,7%
<b>OCDE - Total</b>	<b>15,5%</b>
Grèce	12,7%
Autriche	12,5%
Norvège	8,7%
Danemark	7,9%
Hongrie	6,9%
République tchèque	6,3%
Espagne	5,8%
Turquie	4,2%
République slovaque	3,6%
Finlande	2,6%
Mexique	1,1%

### *Les implications au niveau des politiques publiques*

Les relations observées entre les personnes immigrantes et l'entrepreneuriat suggèrent que les politiques migratoires peuvent avoir un impact significatif sur le niveau et l'étendue de l'entrepreneuriat dans les pays de l'OCDE. Sur ce point, il est important de rappeler que le type de migration soutenu par un pays influence cette activité économique. Sur ce point, le Canada et le Québec sont en bonne position par leur propension à sélectionner majoritairement des immigrants économiques et à avoir une catégorie gens d'affaires (investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes) au sein de cette sélection (voir 2.3).

Toutefois, à ce niveau, la compétition est féroce avec plusieurs autres pays dont principalement notre voisin, les États-Unis. Traditionnellement, les États-Unis représentent un important centre d'attraction de la main-d'œuvre immigrante qualifiée. De plus, pour le Québec, le recrutement de cette catégorie peut être plus difficile en raison de l'exigence linguistique. Mais le Québec fait bonne figure quant à l'attraction des étudiants étrangers, une source importante de futurs entrepreneurs si nous les incitons à s'établir après leurs études.

<sup>60</sup> Source : [http://www.pme-prf.gc.ca/eic/site/sme\\_fdi-prf\\_pme.nsf/fra/h\\_01570.html](http://www.pme-prf.gc.ca/eic/site/sme_fdi-prf_pme.nsf/fra/h_01570.html)

## 2.2 Le cas des étudiants étrangers comme source de croissance économique

Au Québec, environ 9 % des étudiants universitaires sont des étudiants étrangers. Entre les provinces canadiennes, la compétition est féroce, mais le Québec tire bien son épingle du jeu. Un tiers des étudiants étrangers qui viennent au Canada choisissent un des 18 établissements universitaires québécois, dont huit comptent environ 1 000 étudiants étrangers<sup>61</sup>.

Plusieurs stratégies sont déployées par les universités pour attirer ces candidats. Entre autre, l'UQÀM a réalisé près de 350 ententes avec près de 250 partenaires d'une quarantaine de pays et dans une centaine de domaines<sup>62</sup>.

Aux États-Unis, on observe que la motivation principale des entrepreneurs immigrants spécialisés à leur arrivée n'est pas forcément la volonté de fonder une entreprise, mais plutôt d'acquérir un diplôme d'une université prestigieuse et de développer des compétences de pointe.

La majorité des immigrants qui ont fondé une entreprise (52,3 %) sont venus initialement pour étudier dans une université américaine<sup>63</sup>. Parmi les nouveaux arrivants, les immigrants qui sont arrivés pour étudier avaient une probabilité plus grande de développer une activité économique innovatrice que les autres immigrants avec un niveau de scolarité équivalent. Ce fait était encore plus marquant parmi les personnes immigrantes ayant une maîtrise ou un doctorat<sup>64</sup>. De plus, les immigrants qui ont été admis aux États-Unis à titre d'étudiants étrangers et qui ont gradué au niveau du post-doctorat, principalement dans les domaines des sciences et du génie, avaient une plus forte probabilité de faire breveter et commercialiser une innovation que les personnes natives.

En 2007, les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient les nombres les plus importants d'étudiants internationaux. Parmi les pays de l'OCDE, les étudiants internationaux ont connu une croissance de 50 % entre les années 2000 et 2005<sup>65</sup>. Mais encore là, l'attraction est une composante du processus. Il faut aussi créer les conditions pour qu'ils s'établissent et trouvent du travail après leurs études. Dans les pays de l'OCDE, il est estimé en moyenne que de 15 % à 20 % des étudiants internationaux y sont restés après la fin de leurs études<sup>66</sup>.

Au Québec, selon plusieurs intervenants, inciter les jeunes diplômés étrangers à faire carrière au Québec passe par une diffusion d'information avant la fin de leurs études sur la possibilité de faire une demande de permis de travail post-diplôme (PTPD). Ce type de permis de travail a une durée équivalente à celle du programme d'études. On doit aussi

---

<sup>61</sup> <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/que-reservent-les-universites-quebecoises-aux-etudiants-etrangers-519654>.

<sup>62</sup> *Idem*.

<sup>63</sup> OCDE. *Op. cit.*, 2010, p. 21.

<sup>64</sup> Hunt, J. et al.. *How much does immigration boost innovation?*, in CEPR Working Paper, no. 7116, 2009.

<sup>65</sup> OCDE. *Op. cit.*, 2010, p. 21.

<sup>66</sup> *Ibid*.

les encourager à se prévaloir du PTPD pour formuler une demande de résidence permanente.

L'Université Laval a établi des ententes de double diplomation pour le deuxième cycle. À ce titre, « un accord est intervenu entre l'Université et le China Scholarship Council, qui envoie chaque année 1 000 boursiers chinois faire des doctorats à l'étranger »<sup>67</sup>.

Selon la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), « les domaines qui attirent le plus d'étudiants étrangers sont les sciences, le génie et les sciences de l'administration »<sup>68</sup> qui représentent les compétences essentielles à la création d'entreprises à fort potentiel de croissance, si les mesures adéquates sont implantées pour soutenir l'établissement et l'entrepreneuriat de ces étudiants.

Selon la vice-rectrice à la vie étudiante et au développement durable de l'Université de Montréal :

*« [...] l'augmentation de la collaboration entre les universités et le milieu des affaires est la stratégie gagnante pour attirer plusieurs étudiants étrangers et les convaincre de rester après leurs études. Nous sommes en concurrence avec le reste du monde en vue d'attirer les meilleurs candidats universitaires, ce qui se répercute sur les entreprises. L'université est la première étape d'intégration et d'attraction de futurs bons candidats pour les entreprises »<sup>69</sup>.*

En 2008, une étude indiquait qu'au Canada, plusieurs entrepreneurs immigrants qui avaient fondé une entreprise avaient échoué à s'intégrer, avaient récolté de plus faibles salaires que les personnes natives et avaient échoué dans leur tentative d'implantation. L'auteur attribue cette situation à la faible maîtrise des langues officielles, une méconnaissance de la réglementation du travail et une méfiance envers le degré élevé de taxation<sup>70</sup>. Il recommandait donc un soutien ciblé et une aide au démarrage. Par exemple, en Grande-Bretagne, des soutiens sont disponibles aux entrepreneurs immigrants tel que l'accès à du capital, des emprunts garantis et des programmes de mentorat<sup>71</sup>.

**Recommandation 7.** Pour leur propension à créer de la richesse et de l'emploi, il serait souhaitable d'étudier plus en profondeur la contribution des personnes immigrantes à l'innovation et à la création d'entreprises à forte croissance. Une meilleure compréhension de la relation entre l'immigration, les entreprises à forte croissance et l'innovation serait très utile aux politiques migratoires qui soutiennent le développement économique des sociétés d'accueil comme le Québec, plus encore lorsqu'une crise économique survient.

**Recommandation 8.** Pour les étudiants internationaux qui expriment le désir de s'établir au Québec et qui ont développé une innovation, une aide à la création de

---

<sup>67</sup> <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/que-reservent-les-universites-quebecoises-aux-etudiants-etrangers-519654>.

<sup>68</sup> *Idem.*

<sup>69</sup> *Idem.*

<sup>70</sup> D. Hiebert, *Op. cit.*, October 2008.

<sup>71</sup> OCDE, *Op. cit.*, 2010, p. 25.

brevet serait souhaitable afin de conserver au Québec les bénéfices de ces innovations sous la forme de création de la richesse et de création d'emplois.

De plus, des aides ciblées sur la création d'entreprises devraient être offertes telles que des crédits d'impôt, de l'information sur la législation, le démarrage et le financement.

### **2.3 Saisir une opportunité : le cas des gens d'affaires de la catégorie économique**

Dans un mémoire réalisé récemment<sup>72</sup>, le Conseil s'est penché sur le cas des immigrants de la catégorie d'affaires. Il reprend ici certains éléments de ce mémoire, étant donné que ces éléments concordent avec la présente consultation sur les niveaux d'immigration.

Comme nous avons vu qu'une des orientations est le maintien annuellement à un minimum de 65 % de la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions, le Conseil est d'avis que le MICC doit se pencher sur le cas des immigrants de la catégorie des gens d'affaires : investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes. Chacune de ces sous-catégories a un programme, aux niveaux provincial et fédéral, qui lui est spécifique :

- 1- le *Programme des immigrants investisseurs* (PII) exige du candidat à l'immigration de posséder un avoir net d'au moins 1,6 million de dollars, une expérience en gestion et l'intention de s'établir au Québec en signant une convention d'investissement de 800 000 \$<sup>73</sup>. Notons que le Québec reçoit directement les fonds des immigrants investisseurs, contrairement aux autres provinces et au territoire participants<sup>74</sup>, puisque les fonds transitent dans leur cas par le gouvernement fédéral<sup>75</sup>.
- 2- Le *Programme des immigrants entrepreneurs* exige du candidat à l'immigration de posséder un avoir net minimal de 300 000 \$, de créer ou d'acquérir une entreprise en détenant au moins 25 % des capitaux propres (au moins 100 000 \$) en employant pour un minimum de 30 heures par semaine un résident du Québec

---

<sup>72</sup> Conseil des relations interculturelles, *Mémoire soumis à la Commission des finances publiques dans le cadre du projet de loi n° 130 : Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds. Repositionnement du Conseil des relations interculturelles au regard de l'immigration des gens d'affaires*, Ralph Rouzier et Martine Jore (recherche et rédaction), Janvier 2011, 22 p.

<sup>73</sup> Investissement Québec reçoit les 800 000 \$ des immigrants investisseurs qu'il conserve durant cinq ans afin de financer le programme permettant d'octroyer des subventions à des petites et moyennes entreprises au Québec à partir des revenus d'intérêts.

<sup>74</sup> Il s'agissait, en juin 2010, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

<sup>75</sup> En 2009, notons que les provinces et le territoire participant au programme, excluant le Québec, administraient « près de 2 G\$ en capitaux renouvelables pendant cinq ans dans le cadre du PII » (Gazette du Canada, *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, Vol. 144, n° 26, 2010, p. 1772.). Quant à Investissement Québec, il gérait 2,7 G\$ dans le cadre du PII, au 31 mars 2009 (Investissement Québec, *Rapport annuel 2008-2009*, 140 p.).

- (sauf pour l'entrepreneur agricole) durant au moins un an pendant les trois premières années suivant l'obtention de la résidence permanente.
- 3- Le *Programme des travailleurs autonomes* exige du candidat à l'immigration de posséder un avoir net minimal de 100 000 \$, d'avoir l'intention de créer son emploi et une expérience de travail d'au moins deux ans à son compte.<sup>76</sup>

Ce qui préoccupe le Conseil, c'est le taux de rétention des immigrants investisseurs qui se sont établis au Québec de 2003 à 2008 et qui atteint 43,6 % en 2010. Pour la période s'échelonnant de 1999 à 2008, le taux de rétention chute à 26,6 % en 2010<sup>77</sup>, étant donné que plus le temps passe, plus les investisseurs quittent le Québec, ce qu'exprime le tableau 3.

**Tableau 13** Immigrants investisseurs admis au Québec de 1999 à 2008, total gens d'affaires et taux de rétention en 2010

	Total admis (1999-2008)	Proportion / immigration totale (1999-2008)	Taux de rétention en 2010	Total (présence en 2010)	Proportion / immigration totale en 2010
Immigrants investisseurs	16 348 (69,2 %)	4,1 %	26,6 %	4 353	1,4 %
Total immigrants gens d'affaires	23 620 (100 %)	5,9 %	36,5 %	8 612	2,7 %

**Source des données :** Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Présence en 2010 des immigrants admis au Québec de 1999 à 2008*

Mentionnons que la moyenne du taux de rétention de toutes les catégories d'immigrants admis de 1999 à 2008 et encore présents en 2010 était de 80,3 %<sup>78</sup>.

Une deuxième préoccupation est le nombre d'investisseurs qui obtiennent leur CSQ sans jamais fouler le sol québécois. Entre 2007 et 2009, « *la Colombie-Britannique a été la destination initiale de plus de la moitié (54 %) des investisseurs immigrants [...] suivie par l'Ontario (29 %) et le Québec (14 %)* »<sup>79</sup>. En 2009, 10 307 immigrants investisseurs ont été admis au Canada<sup>80</sup>, dont 1 343 au Québec<sup>81</sup>. Durant cette année, le Québec a donc accueilli seulement 13 % des candidats sélectionnés dans le cadre du PII qu'il gère lui-même. Pourtant, il a attiré la majorité des capitaux.

<sup>76</sup> Voir : <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/programmes.html>.

<sup>77</sup> Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Présence en 2010 des immigrants admis au Québec de 1999 à 2008*, Dinu Miron (traitement statistique), Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 2010, 33 p.

<sup>78</sup> Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Op. cit.*, 2010.

<sup>79</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, 2010, *Programme d'immigration des investisseurs. Une analyse coûts-avantages*, Direction générale de l'immigration/Direction générale des politiques stratégiques, p. 5.

<sup>80</sup> <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009-sommaire/permanents/01.asp>.

<sup>81</sup> Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec 4<sup>e</sup> trimestre et année 2009*, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 2009, 8 p.

À titre indicatif, entre 2005 et 2009, le Québec « a attiré près de 61 % des capitaux souscrits au Canada » dans le cadre du programme<sup>82</sup>. Cela s'explique par le fait que le traitement des demandes étant plus rapide au Québec qu'au niveau du gouvernement fédéral, plusieurs d'entre elles y transitent sans que les investisseurs ne s'y établissent nécessairement. Cela se traduit par un taux de présence des investisseurs (requérants principaux et personnes les accompagnant) qui se sont établis au Québec de 2003 à 2008, de 10,4 % en 2010<sup>83</sup>.

À titre indicatif, un rapport avait établi que les familles ayant été admises au Canada dans le cadre du PII avaient, pour plus des trois quarts, « entrepris des dépenses personnelles et des acquisitions d'entreprises au Canada totalisant environ 721 500 \$ » en quatre ans. Le rapport a été réalisé alors que le PII exigeait de l'investisseur un placement de 400 000 \$ et un avoir net d'au moins 800 000 \$, ce qui a changé à la fin de l'année 2010 pour doubler, comme nous l'avons vu. Les avantages, toujours selon le rapport, surpasseraient les coûts associés à leur présence (p. ex. coûts sociaux tels que la santé et l'éducation)<sup>84</sup>. La contribution économique des immigrants investisseurs chaque année au Canada était d'environ 2 milliards de dollars (G\$). Comme le Québec attirait 61 % des capitaux souscrits au Canada, il se privait d'environ 1 G\$ chaque année, étant donné que les immigrants investisseurs allaient pour la majorité s'établir directement dans une autre province<sup>85</sup>.

Le tableau suivant présente un portrait statistique des deux autres sous-catégories des gens d'affaires, soit les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, qu'il ne faut pas négliger.

**Tableau 14** Immigrants entrepreneurs et travailleurs autonomes admis au Québec de 1999 à 2008, total gens d'affaires et taux de rétention en 2010

	Total admis (1999-2008)	Proportion / immigration totale (1999-2008)	Taux de rétention en 2010	Total (présence en 2010)	Proportion / immigration totale en 2010
Immigrants entrepreneurs	5 259 (22,3 %)	1,3 %	54,8 %	2 881	0,9 %
Travailleurs autonomes	2 013 (8,5 %)	0,5 %	68,5 %	1 378	0,4 %
Total immigrants gens d'affaires	23 620 (100 %)	5,9 %	36,5 %	8 612	2,7 %

Source des données : MICC, *Présence en 2010 des immigrants admis au Québec de 1999 à 2008*.

<sup>82</sup> Communiqué du 18 novembre 2010 – *Davantage de retombées économiques pour les PME - Les ministres Kathleen Weil et Clément Gignac relancent le programme québécois des immigrants investisseurs*.

<sup>83</sup> Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Op. cit.*, 2010.

<sup>84</sup> Roger Ware, Pierre Fortin et Pierre Emmanuel Paradis, *L'impact économique du Programme immigrants investisseurs au Canada*, Groupe d'analyse – Conseils en économie, finance et stratégie, 2010, p. 35. Le calcul a été fait ainsi : « Avantages – Coûts = [Entrées de fonds étrangers – Coûts du Programme] + [Utilisation productive des fonds des investisseurs] + [Achat d'actifs et consommation + Production + Intégration – Coûts sociaux] » (p. 32).

<sup>85</sup> Il faut demeurer prudent avec l'interprétation de ce genre de données à cause du manque d'informations concernant la situation précise de chaque immigrant investisseur ou de leur famille.

Le tableau suivant présente le nombre de personnes admises dans le cadre des trois programmes en 2009 (Canada et Québec).

**Tableau 15** Nombre de personnes admises en 2009 dans la catégorie des gens d'affaires (Canada et Québec) : requérants principaux, conjoints et personnes à charge

	Canada (PII)	Québec (PII) (% / Canada)	Canada (entrepreneurs)	Québec (entrepreneurs) (% / Canada)	Canada (travailleurs autonomes)	Québec (travailleurs autonomes) (% / Canada)
Requérants principaux	2 872	373 (13 %)	372	59 (15,8 %)	179	42 (23,4 %)
Conjoints et personnes à charge	7 435	970 (13,0 %)	943	149 (15,8 %)	358	83 (23,2 %)
Total	10 307	1 343 (13 %)	1 315	208 (15,8 %)	537	125 (23,3 %)

**Source des données :** <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/permanents/02.asp> (Canada); MICC, *Op. cit.*, 2009 (Québec)

On constate donc qu'au Québec, 474 personnes sont des requérants principaux qui en principe ont une expérience dans le domaine des affaires. Il est aussi probable que leur conjoint possède aussi une telle expérience. Ils seraient donc susceptibles de démarrer une entreprise au Québec qui est en quête de valorisation de la fibre entrepreneuriale, comme en fait foi non seulement l'élaboration d'une stratégie de l'entrepreneuriat par le gouvernement du Québec<sup>86</sup>, mais aussi un rapport sur l'indice entrepreneurial au Québec<sup>87</sup>. Comme le faisait remarquer le Conseil lors des consultations entourant la stratégie de l'entrepreneuriat, la catégorie des gens d'affaires est la grande absente de cette stratégie, pour ne pas dire l'immigration en général.

Le Conseil ne saurait trop insister sur le fait que 61 % des investisseurs au Canada avaient obtenu leur CSQ en 2009 dans le cadre du PII. Ce serait en fait un potentiel de 1 380 investisseurs requérants principaux de plus que le Québec aurait pu accueillir et qui auraient pu contribuer au développement économique du Québec, pour un minimum de 1 854 personnes susceptibles de démarrer une entreprise et de contribuer à la création d'emplois au Québec, voire à développer des liens d'affaires à l'étranger. Le Québec a-t-il les moyens d'agir passivement en la matière, cela même si les impacts peuvent être considérés comme positifs du fait de détenir les capitaux des immigrants investisseurs durant cinq ans dont les intérêts permettent, notamment, d'offrir des subventions aux entreprises québécoises? Il ne s'agit pas juste de les accueillir et de les accompagner dans leur intégration, mais aussi de les inciter à faire des affaires au Québec, notamment sous la forme de démarrage d'entreprises, d'autant plus parce qu'ils récupéreront leur investissement passif et qu'ils détiennent probablement d'autres actifs<sup>88</sup>. C'est pourquoi

<sup>86</sup> MDEIE, *Vers une stratégie de l'entrepreneuriat : rapport de consultation*, 2011, 31 p. La stratégie devrait être dévoilée, en principe, avant l'été 2011.

<sup>87</sup> Centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale de la Fondation de l'entrepreneurship en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, *Culture entrepreneuriale au Québec : nos entrepreneurs prennent-ils racines?*, Avril 2011, 44 p.

<sup>88</sup> Le gouvernement garantit le placement sans intérêt de 800 000 \$ et le rend à l'immigrant investisseur après cinq ans sans intérêt. Les immigrants investisseurs peuvent choisir de placer 220 000 \$ et demander à une banque de financer les 580 000 \$ manquant pour remettre le tout à Investissement Québec.

le Conseil reprend une recommandation de son avis dont il est fait mention au début de cette sous-section.

**Recommandation 9.** Que le Conseil des relations interculturelles soit retiré du projet de loi n° 130 afin de poursuivre sa mission et ses fonctions actuelles et pour qu'il puisse développer une structure permettant d'offrir un « cheminement d'affaires destiné aux immigrants d'affaires » avec l'ensemble de ses partenaires.

À cette fin, le gouvernement du Québec devrait, sous forme de décret, mandater le Conseil des relations interculturelles afin de développer et de coordonner la structure propre à offrir un cheminement d'affaires destiné aux immigrants d'affaires.

Le Conseil, de par ses nouveaux mandats et interventions, pourrait ainsi jouer un rôle très important dans la rétention des gens d'affaires. Une fois que les conditions d'immigration sont remplies, ces derniers quittent ou vont directement s'établir dans une autre province, le Québec ayant été un tremplin pour faire « vite ». Le futur dispositif d'accompagnement et de suivi géré et supervisé par le Conseil, permettrait justement de suivre leur établissement en affaires au Québec de manière permanente, pour continuer à réaliser des nouveaux développements.

#### **2.4. Le cas des travailleurs temporaires**

Depuis l'Accord Canada-Québec sur l'immigration de 1991, le MICC a compétence en matière de conditions de séjour imposées aux travailleurs étrangers sous statut temporaire et dont l'offre d'emploi doit être validée au préalable, mais également sur la sélection pour l'immigration et ainsi sur une partie des droits applicables aux autres travailleurs étrangers temporaires.

On retrouve cinq statuts pour les travailleurs étrangers temporaires :

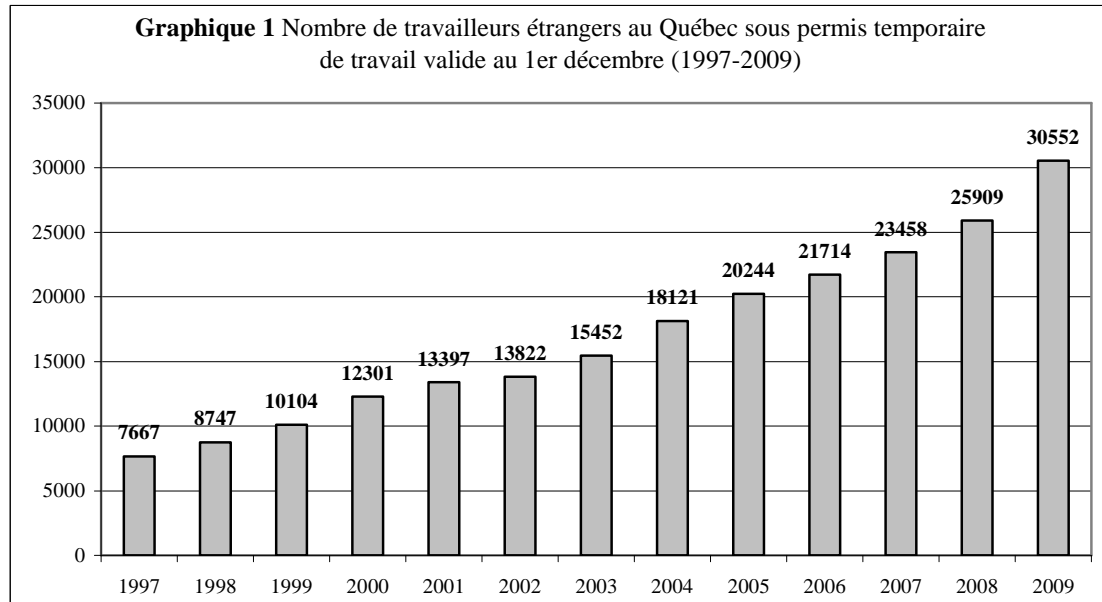
- les travailleurs spécialisés, incluant les travailleurs de l'industrie du cinéma, des technologies de l'information, les infirmières, les médecins et les orthophonistes;
- les travailleurs peu spécialisés;
- les travailleurs agricoles;
- les aides familiales résidentes;
- les travailleurs sous le *Programme des aides familiales résidentes*.

Depuis le début des années 2000, le gouvernement fédéral privilégie le traitement des demandes d'admission de travailleurs étrangers au Canada non pas à titre d'immigrant

---

L'investisseur renonce à ses 220 000 \$ qu'il ne récupérera pas et correspondant, à toute fin pratique, aux intérêts qu'il aurait pu récolter s'il avait lui-même placé les 800 000 \$ durant une période de cinq ans à environ 5 %. Près de 90 % des investisseurs pourraient privilégier cette option étant donné que c'était le cas dans la forme précédente du programme (placement de 400 000 \$) et parce qu'ils pourraient faire plus d'argent en investissant eux-mêmes 580 000 \$. (<http://www.vipbusinessimmigration.com/fr/immigration-affaires-programme-immigrant-investisseur-quebec-canada>).

(statut permanent), mais plutôt sous un permis de travail temporaire. Au Québec, ces admissions ont atteint un sommet en 2009 avec plus de 30 000 travailleurs.



Source : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2009/temporaires/10.asp>.

Ainsi au Québec, comme ailleurs au Canada, l'augmentation du nombre de travailleurs temporaires a donné lieu à un accès pour les employeurs à une main-d'œuvre plus flexible. Toutefois, certaines difficultés apparaissent du côté des travailleurs temporaires spécialisés. Une consultation menée par le ministère en 2008 a permis de dégager cinq priorités<sup>89</sup> :

1. accroître l'efficacité du programme des travailleurs étrangers temporaires;
2. faciliter le recrutement des travailleurs temporaires;
3. favoriser un meilleur arrimage entre la main-d'œuvre locale et les besoins du marché du travail;
4. assurer la protection des travailleurs peu spécialisés, notamment les travailleurs agricoles;
5. favoriser le passage du statut de travailleur temporaire à celui de résident permanent.

Plusieurs entreprises admettent que la rareté de la main-d'œuvre constitue un frein à la réalisation de projets et une entrave à la compétitivité du Québec. Si les entreprises n'arrivent pas à trouver sur place ou à l'étranger la main-d'œuvre dont elles ont besoin, elles pourraient faire exécuter le travail à l'étranger.

En situation d'urgence, le système actuel n'est pas viable, le programme manque de flexibilité, les procédures sont complexes et les délais trop longs.

<sup>89</sup> MICC, Bilan de la consultation. Le programme des travailleurs étrangers temporaires, 5 février 2008, p. 3.

*« Les dossiers soumis à une confirmation de l'offre d'emploi sont problématiques, du fait des nombreux interlocuteurs et des multiples démarches, mais ils ne sont pas les seuls à poser problème. On déplore particulièrement les longs délais à l'étape du traitement des demandes de visa et les taux de refus qu'on dit élevés et dont on ne comprend pas toujours les motifs »<sup>90</sup>.*

Cette consultation avait permis de proposer à l'examen des solutions :

- *« une accréditation des entreprises qui recrutent beaucoup à l'étranger et qui ont un comportement modèle (du genre CANPASS) (de l'avis de certains, le processus de confirmation de l'offre d'emploi devrait être maintenu uniquement pour les entreprises qui n'ont pas encore d'expérience en matière de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et pour celles qui n'ont pas eu un parcours exemplaire);*
- *l'élargissement de la liste des exemptions de confirmation d'emploi et sa révision périodique pour y inclure les professions et métiers soumis à des pressions;*
- *la réduction du nombre d'interlocuteurs (on souligne qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à ce que deux instances gouvernementales fournissent un avis sur le marché du travail);*
- *la création d'un guichet unique de dépôt des demandes;*
- *la modification de l'approche, à l'étape de la délivrance des visas temporaires;*
- *la réduction effective des délais aux différentes étapes »<sup>91</sup>.*

Enfin, les travailleurs temporaires spécialisés en emploi peuvent être admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) visant à délivrer rapidement un certificat de sélection du Québec à ces travailleurs qui en font la demande et qui satisfont à certaines exigences (p. ex. occuper un emploi spécialisé au Québec depuis au moins 12 mois et avoir une connaissance intermédiaire du français oral). La question qui se pose est de savoir, bien qu'ils aient occupé un emploi au Québec sous ce statut, si leurs acquis et compétences seront automatiquement reconnus. Les acteurs interpellés se sont-ils entendus sur cette question?

Le Conseil considère qu'il faut s'assurer de retenir de manière permanente les travailleurs temporaires spécialisés (notamment les travailleurs de l'industrie du cinéma, des technologies de l'information, les infirmières, les médecins et les orthophonistes).

**Recommandation 10.** Que le MICC diffuse les moyens qu'il se donne pour mettre sur pied avec ses partenaires (Montréal International, chambres de commerce, regroupements d'entreprises, syndicats, regroupements d'organismes, acteurs régionaux et locaux, etc.) une voie rapide (*fast-track*) efficace et permanente pour l'arrivée des travailleurs temporaires et plus particulièrement des travailleurs spécialisés afin qu'ils s'intègrent de manière permanente au Québec.

---

<sup>90</sup> MICC, *Op. cit.*, 5 février 2008, p. 4.

<sup>91</sup> *Ibid.*

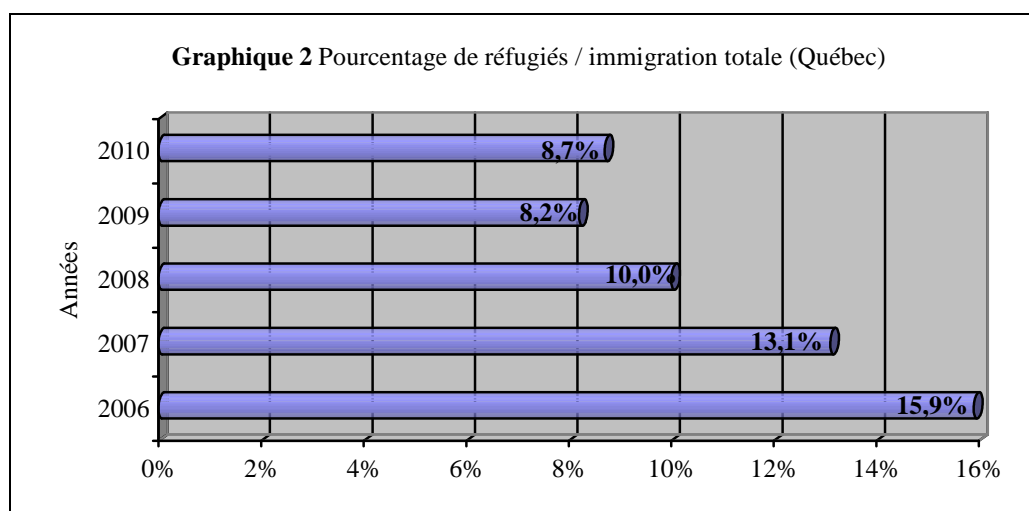
**Recommandation 11.** Que le MESS, les partenaires du marché du travail et le MICC se penchent spécifiquement sur le processus entourant la RCMO et les réalités des immigrants temporaires non spécialisés afin d’être en mesure de bien mesurer leurs compétences, dans le cas des entreprises qui souhaiteraient les embaucher de manière permanente. Il faudrait revoir le PEQ afin qu’ils puissent être admissibles à ce programme. Cela pourrait être développé en parallèle avec l’outil destiné à compléter la grille de sélection pour les travailleurs qualifiés et, le cas échéant, pour leur conjoint (recommandation 5).

Cela serait une position mitoyenne entre ceux qui veulent réduire les inégalités entre tous les travailleurs et ceux qui considèrent qu’il faut réduire encore plus le nombre de travailleurs immigrants permanents à la faveur de l’immigration temporaire.

Un bilan de compétences adapté aux personnes réfugiées devrait aussi être développé.

## 2.5 Les réfugiés : n’ont-ils pas des compétences?

Comme il l’a fait lors de la dernière planification triennale de l’immigration, le Conseil rappelle l’importance d’insister sur les obligations humanitaires du Québec envers les réfugiés. La planification peut être influencée par la situation internationale, des crises, des conflits ou des catastrophes naturelles et doit tenir compte des engagements internationaux pris par le Québec à l’égard des personnes en situation de détresse. On le sait, la hausse des volumes d’immigration depuis plus de 10 ans s’est faite en augmentant l’importance de l’immigration économique, et cette tendance devrait se maintenir. On constate donc une diminution du nombre de réfugiés admis au Québec, comme le démontre le graphique suivant. Notons que la tendance est semblable pour l’ensemble du Canada, le nombre de réfugiés représentant 13 % des personnes immigrantes en 2006 et 8,8 % en 2010.



Source : réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l’immigration permanente au Québec 2006-2010*, Mars 2011, p. 10.

Cette diminution peut s'expliquer par une baisse du nombre de demandeurs d'asile, en chute de 42 % en 2010 comparativement à 2001 et de 5 % comparativement à 2009. Toutefois, comme le souligne le Haut Commissaire pour les réfugiés, il faudra déterminer si « *ce déclin est dû à la diminution des facteurs de départ dans les régions d'origine ou aux contrôles migratoires plus stricts dans les pays d'asile* »<sup>92</sup>.

Parmi 44 pays industrialisés<sup>93</sup>, les États-Unis, la France, l'Allemagne, la Suède et le Canada ont accueilli à eux seuls 56 % des demandes d'asile en 2010. Parmi les 10 principaux pays, les États-Unis, la France, l'Allemagne et la Suède ont connu une hausse du nombre de demandes, alors que le Canada, le Royaume-Uni, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas et l'Autriche ont connu une baisse.<sup>94</sup>

Même si le nombre des personnes susceptibles d'être admises dans la catégorie des réfugiés est en décroissance, cela n'empêche pas que des millions de personnes sont toujours en attente d'une terre d'accueil pour y vivre en paix. Le Conseil réitère donc encore une fois sa position pour la recherche d'un point d'équilibre entre les besoins du Québec en ce qui a trait aux aspects démographique, économique et linguistique, et ses obligations à l'égard des personnes en situation de détresse.

Le Conseil attire aussi l'attention sur les compétences que les personnes réfugiées peuvent détenir. L'Association éducative transculturelle à Sherbrooke, qui parraine des réfugiés, en est un exemple. Cette ville abrite la 2<sup>e</sup> communauté afghane au Québec. L'association soutient financièrement les réfugiés durant une année en autant qu'ils demeurent à Sherbrooke durant cette période. Elle les aide notamment à s'installer et à s'inscrire à des cours de français, voire à trouver un emploi, bien que cela demande une ouverture de la part des entreprises. Cependant, plusieurs finissent par quitter Sherbrooke parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi.<sup>95</sup> La motivation est donc réelle.

C'est pourquoi il faudrait s'assurer d'appuyer, au moins dans un premier temps, les personnes réfugiées qui cherchent à intégrer le marché du travail.

À cette fin, il serait pertinent de créer un guichet unique pour les personnes réfugiées, notamment afin de les référer au bon endroit afin qu'elles obtiennent un service adapté à leurs besoins, qu'il s'agisse des soins de santé, de services sociaux ou d'employabilité par exemple.

Pour ce qui concerne précisément l'employabilité, il est indispensable d'évaluer non seulement la formation des personnes réfugiées, mais aussi leurs compétences. À cet égard, les outils développés par le MESS et les comités sectoriels de la main-d'œuvre concernant les normes professionnelles (une quarantaine actuellement<sup>96</sup>) en vue de la

---

<sup>92</sup> <http://www.unhcr.fr/4d8cc801c.html>.

<sup>93</sup> Les 27 pays de l'Union européenne, l'Albanie, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, la Croatie, l'Islande, le Japon, la République de Corée, le Liechtenstein, le Monténégro, la Nouvelle Zélande, la Norvège, la Serbie, la Suisse, la Turquie, les États-Unis et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>94</sup> <http://www.unhcr.fr/4d8cc801c.html>.

<sup>95</sup> Marie-Ève Cousineau, « Sherbrooke sourit aux Afghans », *L'actualité.com*, 3 février 2009.

<sup>96</sup> Voir : [http://emploi.quebec.net/guide\\_qualif/normes-professionnelles/liste.asp](http://emploi.quebec.net/guide_qualif/normes-professionnelles/liste.asp).

Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) et l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle, sont une voie intéressante à suivre. Le Conseil est d'avis qu'il serait cependant nécessaire d'adapter le processus entourant la RCMO aux réalités des personnes réfugiées.

Par exemple, considérons un des éléments des compétences de la profession « superviseur de premier niveau commerce de détail », soit « gérer les promotions en magasin ». Une femme pourrait, durant plusieurs années, avoir fait du commerce dans un marché africain où les prix ne sont pas affichés mais négociés, décidant elle-même des promotions. L'hypothèse à retenir, c'est qu'elle serait tout à fait apte à gérer les promotions en magasin. Cela demanderait donc que la RCMO soit adaptée à d'autres réalités entourant le travail, c'est-à-dire à celles déjà vécues par les immigrants.

**Recommandation 12.** Que le MESS, les partenaires du marché du travail et le MICC se penchent spécifiquement sur le processus entourant la RCMO et les réalités des personnes réfugiées afin d'être en mesure de bien mesurer leurs compétences, au moins dans le cas de celles qui expriment le souhait d'intégrer le marché du travail. Cela pourrait être développé en parallèle avec l'outil destiné à compléter la grille de sélection pour les travailleurs qualifiés et, le cas échéant, pour leur conjoint (recommandation 5).

Un bilan de compétences adapté aux personnes réfugiées devrait aussi être développé.

## RECOMMANDATIONS

À travers ses recommandations, le Conseil insiste notamment sur l'importance de mieux arrimer les compétences des personnes immigrantes avec les besoins du marché du travail.

### *Au MICC, le Conseil recommande :*

1. de mettre sur pied avec ses partenaires (p. ex., Montréal International, chambres de commerce, regroupements d'entreprises, syndicats, regroupements d'organismes, acteurs régionaux et locaux, le gouvernement fédéral, etc.) une voie rapide (*fast-track*) efficace et permanente, notamment pour l'arrivée de travailleurs qualifiés (permanents) et temporaires (spécialisés ou non).

Il s'agit donc de développer un processus visant, au départ, un certain pourcentage de travailleurs qualifiés et temporaires (5 % du total dans chaque cas ou environ 1 500 personnes dans chaque cas) afin d'accélérer leur établissement (permanent ou temporaire) au Québec. Ce processus développé par les partenaires serait donc testé et les résultats évalués, notamment quant à l'intégration en emploi;

2. de signer avec des comités sectoriels de la main-d'œuvre qui obtiendraient une forme de certification et dont l'action serait évaluée, des ententes les autorisant à faire avec lui la sélection de travailleurs qualifiés étant donné leur capacité à évaluer les compétences nécessaires à leur production;

3. pour ce qui est de l'évaluation de ses programmes et mesures, bien que le MICC ait pris note des recommandations du Vérificateur général du Québec, qu'il mette en place des processus d'évaluation de ces programmes et mesures, du niveau de satisfaction des clientèles, des résultats d'intégration, notamment l'accessibilité au marché du travail. Il doit chercher à faire la distinction entre les résultats de ceux qui ont participé aux programmes et mesures, de ceux qui n'y ont pas participé et qui ont le même statut, le tout en collaboration avec ses partenaires, notamment en utilisant des questionnaires en ligne.

Il faudrait donc suivre, dès le départ, des nouveaux arrivants qui utilisent ou non divers services, et les suivre de manière longitudinale durant une période de 3 ou 5 ans.

Les coûts seraient minimes étant donné que l'achat d'un outil pour administrer un questionnaire en ligne est peu coûteux et le traitement des données peut se faire de manière automatisée;

4. si la ministre décide d'aller de l'avant avec les pouvoirs que lui confère la loi afin de réduire voire suspendre l'immigration en provenance de l'Afrique, il serait important d'en évaluer annuellement les impacts (sur le nombre des réfugiés admis et des lieux d'origine, sur le taux de connaissance du français et sur l'intégration en emploi afin de voir s'il y a de l'amélioration ou non, etc.).

Pour ce qui est de la réduction du nombre de personnes afin d'atteindre 50 000 immigrants, le MICC devrait aussi en évaluer annuellement les impacts;

5. de diffuser les moyens qu'il se donne pour mettre sur pied avec ses partenaires (Montréal International, chambres de commerce, regroupements d'entreprises, syndicats, regroupements d'organismes, acteurs régionaux et locaux, etc.) une voie rapide (*fast-track*) efficace et permanente pour l'arrivée des travailleurs temporaires et plus particulièrement des travailleurs spécialisés afin qu'ils s'intègrent de manière permanente au Québec.

***Au MICC et à ses partenaires (MELS, MESS MSSS, organismes communautaires, etc.), le Conseil recommande :***

6. de produire un portrait plus précis de l'ensemble des personnes faisant partie de la catégorie des travailleurs qualifiés, soit le profil des requérants principaux et des personnes les accompagnant, afin, d'une part, de déterminer la proportion de ceux qui s'intègrent ou non sur le marché du travail.

D'autre part et à cette fin, qu'ils développent une méthode pour cueillir ces données de manière standardisée et en continu dans les ministères concernés. Il faudrait éventuellement faire de même avec les autres catégories telles les personnes venant s'établir au Québec sous le statut du regroupement familial ou sous celui de réfugié;

7. de développer des outils pour compléter la grille de sélection pour les travailleurs qualifiés et, le cas échéant, pour leur conjoint. Il s'agit de mieux préciser les compétences pour les arrimer aux besoins des employeurs à partir, notamment, des descriptions détaillées des métiers et professions réalisées par Emploi-Québec (Information sur le marché du travail) et de celles entourant la Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

À cet égard, par exemple, le MICC et ses partenaires pourraient développer une méthode afin d'administrer des bilans de compétences adaptés aux immigrants, afin que ces compétences soient reconnues de manière officielle.

Les divers outils devraient servir aux autres catégories d'immigration, par exemple, les réfugiés et les personnes du regroupement familial.

***Au MICC et au MDEIE, le Conseil recommande :***

8. pour leur propension à créer de la richesse et de l'emploi, d'étudier plus en profondeur la contribution des personnes immigrantes à l'innovation et à la création d'entreprises à forte croissance. Une meilleure compréhension de la relation entre l'immigration, les entreprises à forte croissance et l'innovation serait très utile aux politiques migratoires qui soutiennent le développement économique des sociétés d'accueil comme le Québec, et plus encore lorsqu'une crise économique survient.

***Au MESS et à ses partenaires du marché du travail et au MICC, le Conseil recommande :***

**9.** de se pencher spécifiquement sur le processus entourant la Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO) et les réalités des immigrants temporaires non spécialisés afin d'être en mesure de bien mesurer leurs compétences, dans le cas des entreprises qui souhaiteraient les embaucher de manière permanente. Il faudrait revoir le PEQ afin qu'ils puissent être admissibles à ce programme. Cela pourrait être développé en parallèle avec l'outil destiné à compléter la grille de sélection pour les travailleurs qualifiés et, le cas échéant, pour leur conjoint (recommandation 5).

Cela serait une position mitoyenne entre ceux qui veulent réduire les inégalités entre tous les travailleurs et ceux qui considèrent qu'il faut réduire encore plus le nombre de travailleurs immigrants permanents à la faveur de l'immigration temporaire.

**10.** de se pencher spécifiquement sur le processus entourant la RCMO et les réalités des personnes réfugiées afin d'être en mesure de bien mesurer leurs compétences, au moins dans le cas de celles qui expriment le souhait d'intégrer le marché du travail. Cela pourrait être développé en parallèle avec l'outil destiné à compléter la grille de sélection pour les travailleurs qualifiés et, le cas échéant, pour leur conjoint (recommandation 5).

Un bilan de compétences adapté aux personnes réfugiées devrait aussi être développé.

***Au MDEIE, le Conseil recommande :***

**11.** pour les étudiants internationaux qui expriment le désir de s'établir au Québec et qui ont développé une innovation, d'offrir une aide à la création de brevet afin de conserver au Québec les bénéfices de ces innovations sous la forme de création de la richesse et de création d'emplois.

De plus, des aides ciblées sur la création d'entreprises devraient être offertes, telles que des crédits d'impôt, de l'information sur la législation, le démarrage et le financement;

***À la Commission des finances publiques, au gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale du Québec, le Conseil recommande :***

**12.** d'être retiré du projet de loi n<sup>o</sup> 130 afin de poursuivre sa mission et ses fonctions actuelles et pour qu'il puisse développer une structure permettant d'offrir un « cheminement d'affaires destiné aux immigrants d'affaires » avec l'ensemble de ses partenaires.

À cette fin, le gouvernement du Québec devrait, sous forme de décret, mandater le Conseil des relations interculturelles afin de développer et de coordonner la structure propre à offrir un cheminement d'affaires destiné aux immigrants d'affaires.



**ANNEXE 1 – COMPARAISON DU SYSTÈME DE SÉLECTION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS DU CANADA (FÉDÉRAL) ET DU QUÉBEC (2009)**

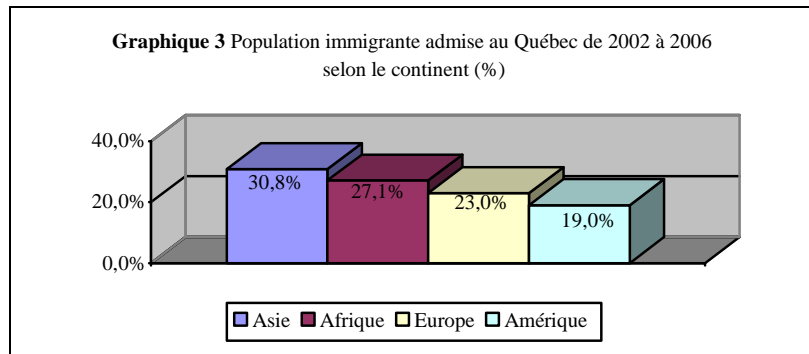
	Canada	Québec
Conditions d'admissibilité	- Au moins une année d'expérience de travail rémunéré à temps plein, ou l'équivalent à temps partiel, dans une profession du genre de compétence 0 ou du niveau de compétence A ou B, selon la Classification nationale des professions (CNP).	- Détenir au moins un diplôme correspondant à celui des études secondaires générales ou professionnelles du Québec. - Expérience de travail dans une profession d'un niveau de compétence supérieur au niveau D, selon la CNP, dans les cinq années précédant la date de la demande.
Expérience de travail	- 4 ans ou plus = 21 points (maximum) - 3 ans = 19 points - 2 ans à moins de 3 ans = 17 points - 1 an = 15 points	- 4 ans = 8 points (maximum) - 2 ans à moins de 4 ans = 6 points - 6 mois à moins de 4 ans = 4 points
Offre d'emploi	- Offre d'un emploi permanent = 10 points (maximum) - 5 points supplémentaires possibles sous « Capacité d'adaptation »	- 10 points (maximum) en vertu du programme Emploi assuré d'Immigration-Québec hors RMR - 6 points pour les emplois validés dans la RMR
Âge	- 21-49 ans = 10 points (maximum) - 2 points soustraits pour chaque année d'âge de 17 à 20 ans ou de 50 à 53 ans	- 18 à 35 ans = 16 points (maximum) - 2 points soustraits pour chaque année d'âge de 36 à 42 ans
Langue	Anglais (écouter, écrire, lire et parler) : - parfaite connaissance = 16 points - connaissance moyenne = 8 points - connaissance de base = 2 points. Français (écouter, écrire, lire et parler) : - parfaite connaissance = 8 points - connaissance moyenne = 4 points. - connaissance de base = 2 points (24 points maximum)	- Français = 16 points - Anglais = 6 points (22 points maximum)

### COMPARAISON (SUITE)

<p>Études (au fédéral, la durée des études comptent aussi, p. ex. au moins 17 année d'études à temps plein pour les niveaux maîtrise ou doctorat )</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise ou doctorat = 25 points (maximum)</li> <li>- Au moins deux diplômes universitaires de premier cycle = 22 points.</li> <li>- Diplôme universitaire de premier cycle de deux ans = 20 points.</li> <li>- Diplôme universitaire de premier cycle = 15 points.</li> <li>- Diplôme postsecondaire, certificat d'études professionnelles ou d'apprentissage de trois ans = 22 points.</li> <li>- Diplôme postsecondaire, certificat d'études professionnelles ou d'apprentissage de deux = 20 points.</li> <li>- Diplôme postsecondaire, certificat d'études professionnelles ou d'apprentissage d'un an ET au moins 13 années d'études à temps plein ou l'équivalent temps plein = 15 points.</li> <li>- Diplôme postsecondaire, certificat d'études professionnelles ou d'apprentissage d'un an ET au moins 12 années d'études à temps plein ou l'équivalent temps plein = 12 points.</li> <li>- Diplôme d'études secondaires = 5 points.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Études universitaires de deuxième cycle (1 an ou plus) ou troisième cycle = 12 points.</li> <li>- Études universitaires de premier cycle (3 ans ou plus) = 10 points.</li> <li>- Études universitaires de premier cycle (2 ans) = 6 points.</li> <li>- Études universitaires de premier cycle (1 an) = 4 points.</li> <li>- Formation postsecondaire technique (3 ans) ET domaine de formation à 12 points ou à 16 points = 10 points.</li> <li>- Formation postsecondaire technique (3 ans) = 8 points.</li> <li>- Formation secondaire professionnelle (1 an) ou postsecondaire technique (1 ou 2 ans) ET domaine de formation à 12 ou à 16 points = 10 points.</li> <li>- Études postsecondaires techniques (1 ou 2 ans) = 6 points.</li> <li>- Études postsecondaires générales (2 ans) = 4 points.</li> <li>- Formation secondaire professionnelle = 6 points.</li> <li>- Études secondaires générales = 2 points.</li> </ul> <p>Des points supplémentaires sont alloués pour le diplôme de l'étranger ou diplôme du Québec ou l'équivalent de la liste – 0, 2, 6, 12 ou 16 points pour un maximum de 28 points.</p>
<p>Capacité d'adaptation</p>	<p>Jusqu'à 10 points sont alloués pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le niveau d'études de l'époux ou du conjoint de fait = 3 à 5 points;</li> <li>- au moins une année de travail à temps plein autorisé au Canada = 5 points;</li> <li>- au moins deux années d'études postsecondaires à temps plein autorisées au Canada = 5 points;</li> <li>- les points reçus sous le facteur « Emploi réservé » = 5 points;</li> <li>- la présence de proches parents au Canada = 5 points.</li> </ul>	<p>Caractéristiques d'un époux ou conjoint (maximum de 16 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau d'études = 1 à 3 points;</li> <li>- diplôme ou certificat (étranger, équivalent, inscrit sur la liste) = 1 à 4 points;</li> <li>- âge – 18-35 ans, 36-39 ans et 40-42 ans = 3, 2 et 1 points, respectivement.</li> <li>- enfants (maximum de 8 points) – moins de 12 ans = 4 points par enfant, de 12 à 21 ans = 2 points par enfant;</li> <li>- autonomie financière = 1 point;</li> <li>- capacité d'adaptation – qualités personnelles, motivation, connaissance de la province de Québec = 6 points (maximum);</li> <li>- séjours au Québec et liens avec le Québec = 8 points (maximum);</li> <li>- séjours antérieurs pour études ou autres motifs = 5 points (maximum);</li> <li>- présence de membres de la famille au Québec = 3 points.</li> </ul>

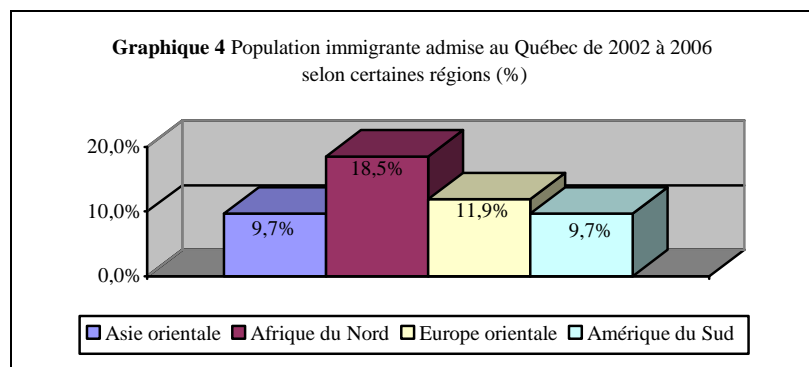
**Source :** Citoyenneté et Immigration Canada, *Évaluation du programme des travailleurs qualifiés (fédéral)*, Division de l'évaluation, Août 2010.

## ANNEXE 2- LES GRAPHIQUES SUR LES BASSINS GÉOGRAPHIQUES



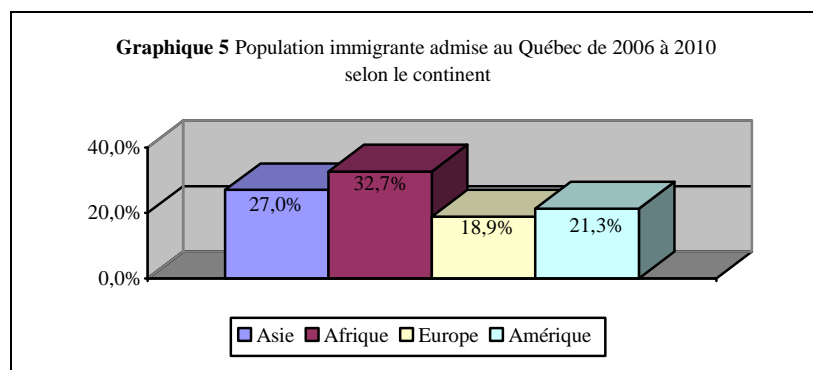
Source : réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l'immigration au Québec 2002-2006*.

À l'intérieur de cette distribution par continent où l'Asie prédominait de 2002 à 2006, l'Afrique du Nord était la région d'où le plus grand nombre d'immigrants provenaient.



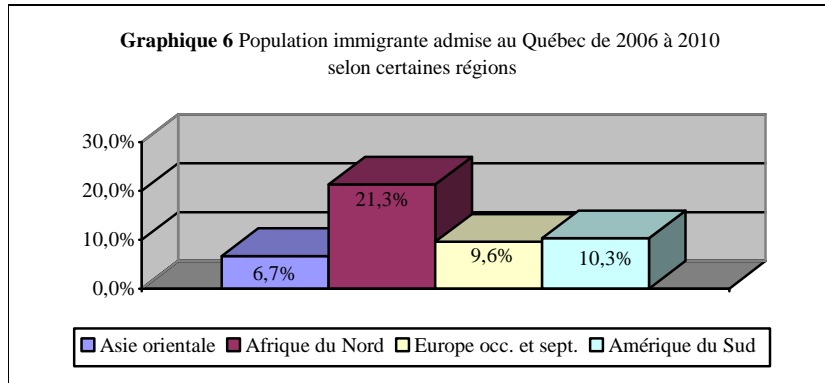
Source : réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l'immigration au Québec 2002-2006*.

De 2006 à 2010, l'Afrique devient le continent principal de l'immigration.



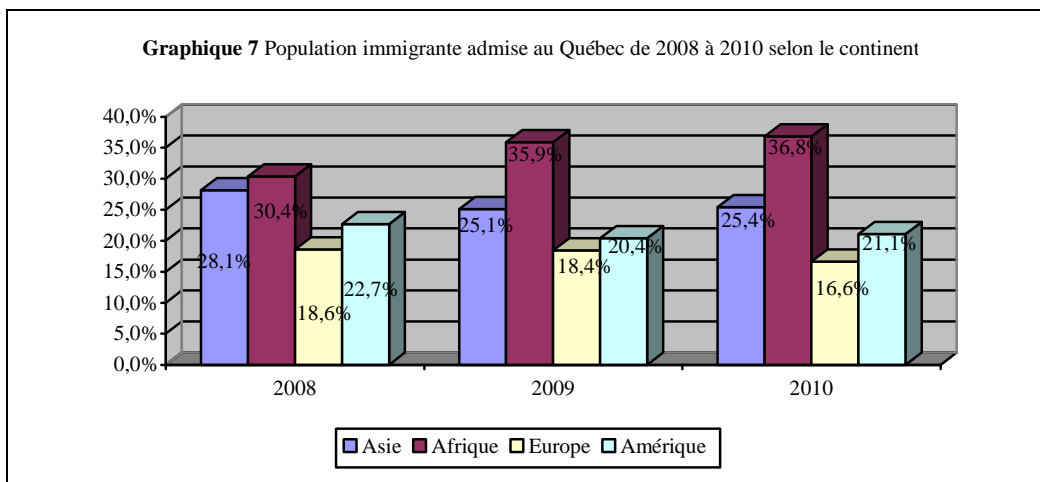
Source : réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2006-2010*.

L'Afrique du Nord représentait toujours la région d'où le plus grand nombre d'immigrants provenaient.



Source : réalisé à partir de MICC, *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2006-2010*.

C'est plus précisément à partir de 2008 que le continent africain atteint 30 % de l'immigration, avec un pourcentage d'un peu moins de 37 points en 2010.



Source : MICC, *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec*.

### **ANNEXE 3- LES MEMBRES DU CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES**

Présidente : M<sup>me</sup> Patricia RIMOK

Membres : M. Abderrahmane BÉNARIBA  
M<sup>me</sup> Geneviève BOUCHARD  
M. Karim DAABOUL  
M. Shah Ismatullah HABIBI  
M<sup>me</sup> Danielle LEMIRE  
M. Bogidar PÉRUCICH  
M. Witakenge Benoît SONGA  
M. Terry TATASCIORE

Sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles :  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Champoux (sans droit de vote)